

CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE



DÉCEMBRE 2025

JEUNES-PARIS

JEUNES-PARIS

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE.....	6
Rôle et fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	6
COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE.....	7
Désignation des nouveaux membres du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	7
Les candidatures au Conseil Parisien de la Jeunesse.....	8
L'appel à candidatures pour la promotion 2025.....	8
PROMOTION REBECCA CHEPTEGEI.....	9
Les membres de la promotion 2025.....	9
CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE....	11
Répartition par groupe d'âges des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	11
Répartition par statut des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	11
Répartition par arrondissements parisiens et départements franciliens.....	12

LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2025.....13

ACCOMPAGNEMENT DES MEMBRES DU CPJ.....	13
Séminaire de rentrée.....	13
Les formations.....	13
TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE.....	14
Séances plénières et débats d'actualité.....	14
Communication annuelle au Conseil de Paris.....	17
Séances « veille et interpellation ».....	18
RECOMMANDATIONS DU CPJ.....	19
Recommandations sur le nouveau plan « Lire à Paris ».....	19
Contribution du CPJ à la prospective « les défis du vieillissement à l'horizon 2050 ».....	19
Recommandations sur la précarité des jeunes à Paris	20

LES CONCERTATIONS.....21

Concertation « ville active et sportive ».....	21
--	----

LES AMBASSADEUR·RICES DU CPJ.....21

Présentation.....	21
Activités des ambassadeur·rices.....	21

LES REPRÉSENTATIONS DU CPJ.....24

REPRÉSENTATIONS DANS DES COMITÉS ET INSTANCES.....24

Le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.....	24
Conseil de la Nuit.....	24
Comité d'Éthique de la Police municipale de Paris.....	24
Conseil scientifique et citoyen parisien de l'agriculture et l'alimentation durables.....	25
KIT'ASSO 2.....	25
Conseil d'administration du CIDJ.....	25
Gouvernance de Quartier Jeunes.....	26
Comité de pilotage de l'étude sur la décohabitation des jeunes Parisien·nes.....	26

REPRÉSENTATIONS DU CPJ LORS DE RENCONTRES ET D'ÉVÈNEMENTS.....26

Le CPJ et l'Anacej.....	26
Rencontre avec d'autres conseils de jeunes.....	27
Évènements internationaux.....	30

PARTICIPATION À DES JURYS.....30

Commissions d'attribution des aides « Paris Jeunes Vacances » (DJS).....	30
Commissions d'attribution des aides « Quartiers Libres » (DJS).....	30

Jury du Prix des lecteurs et des lectrices des bibliothèques de la Ville de Paris (DAC).....	30
Jury du label "Fabriqué à Paris".....	31
Jury d'appel a projets « création – diffusion » (DAC).....	31
Jury des grands prix de la création (DAE).....	31
Jury des trophées de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).....	31
AUTRES ÉVÈNEMENTS	32
LE CPJ fait de l'animation	32
Evènements conviviaux.....	33
LES MEMBRES TÉMOIGNENT.....	37
CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2024.....	37
ANNEXES.....	40
Annexe 1 : Délibération 2021 DJS 129 relative à l'évolution du CPJ (octobre 2021).....	41
Annexe 2 : Charte de fonctionnement du CPJ (octobre 2021).....	44
Annexe 3 : Lettre de saisine du Conseil Parisien de la Jeunesse (janvier 2024).....	49
Annexe 4 : recommandations sur le nouveau plan « lire à Paris »	52
Annexe 5 : contributions du CPJ à la prospective « les défis du vieillissement à l'horizon 2050 »	54
Annexe 6 : recommandation du CPJ sur la précarité des jeunes à Paris	56
Annexe 7 : proposition du CPJ pour la création d'un futur collège de jeunes du CIDJ.....	58

ÉDITO

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Paris met les jeunes parisien·nes au cœur de la démocratie locale, au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse, lieu privilégié d'expression qui est le leur.

Alors que notre société est de plus en plus polarisée, l'engagement des jeunes ne s'affaiblit pas. Elles et ils s'engagent, partout. Cet élan de mobilisation se vérifie au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse dont près de 500 candidat·es ont souhaité l'intégrer pour cette promotion 2025, mais aussi avec les 320 volontaires en service civique que compte fièrement la Ville de Paris.

Cet engagement s'exporte même en dehors de Paris, grâce aux partenariats noués avec d'autres Conseils de jeunes et avec des représentant·es du Parlement Européen des Jeunes. Je suis convaincu que c'est par le partage d'expériences que naissent de nouvelles formes de mobilisations, des dynamiques collectives, et que les esprits s'éveillent.

En choisissant comme nom de promotion celui de Rebecca Cheptegei, athlète ougandaise, victime d'un féminicide en septembre 2024, quelques semaines seulement après avoir couru le marathon des Jeux olympiques de Paris, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont immédiatement symbolisé leur mobilisation pour la défense des droits humains.

Loin de l'uniformité, elles et ils nous ont montré qu'ils faisaient vivre la démocratie parisienne en contribuant à un ensemble de politiques publiques portées par la Ville de Paris. Au-delà des thématiques proposées dans leur lettre de mission, dès la première séance plénière, les membres du CPJ se sont intéressé·es au renforcement de la protection accordée aux mineur·es en situation de rue. En tant que citoyen·nes, elles et ils ont également proposer des leviers pour renforcer l'engagement bénévole et citoyen des jeunes. Ce sont enfin sur l'accès à la lecture, les défis du vieillissement et contre la précarité des jeunes à Paris que les membres du CPJ ont été les plus investi·es.

Ce choix d'investir et de travailler spécifiquement sur des enjeux sociaux fait écho à leurs propres préoccupations, celles d'un monde plus solidaire, plus social et plus juste.

A quelques mois de l'élection présidentielle, je ne peux que me réjouir de la place des jeunes dans le débat démocratique. Elles et ils doivent être notre moteur, pour répondre à leurs légitimes aspirations, façonner le monde de demain et assurer une démocratie vivante.

Mams YAFFA
Adjoint au Maire de Paris
Chargé de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'égalité républicaine



PRÉSENTATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Créé en 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance de participation citoyenne qui permet aux jeunes Parisien·nes d'être associé·es à la définition et à la mise en œuvre des politiques de la collectivité parisienne. Ses règles de fonctionnement ont été modifiées par le Conseil de Paris en 2009, 2012, 2014 et 2021.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Depuis la réforme de l'instance votée par le Conseil de Paris en septembre 2014, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a pour rôle :

- d'associer les jeunes Parisien·nes à l'élaboration des politiques de la Ville de Paris ;
- d'éclairer la collectivité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien·nes ;
- d'aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisien·nes vers l'autonomie.

C'est dans ce cadre que les membres du CPJ reçoivent tous les ans une lettre de saisine du Maire de Paris qui fixe le cadre de leurs travaux en indiquant les sujets sur lesquels la collectivité souhaite recueillir leur avis et propositions.

Cinq formes différentes de saisine sont mises en œuvre :

- L'association des membres du CPJ à des concertations : le CPJ est invité à participer ou à désigner des représentant·es dans le cadre d'une concertation avec d'autres acteur·rices de la société civile parisienne ou des représentant·es des institutions ;
- La formulation de propositions sur une question précise : le CPJ est saisi pour apporter des idées nouvelles sur un sujet ou pour répondre à une problématique donnée. Il peut auditionner l'administration et/ou des acteur·rices de la société civile et organiser des visites de terrain. Ce type de saisine donne lieu, à l'issue du travail du CPJ, à une note de propositions remise au Maire de Paris et aux élu·es concerné·es ;
- La consultation du CPJ sur un projet de délibération notamment porté par la collectivité : le projet est présenté au CPJ par l'adjoint·e au Maire de Paris en charge du dossier. Le CPJ a la possibilité d'auditionner l'administration et les adjoint·es au Maire de Paris. Ce type de saisine donne lieu à la rédaction d'un « avis » qui est présenté par deux membres du CPJ en commission du Conseil de Paris. L'avis est également annexé au projet de délibération au moment de son vote par l'assemblée parisienne ;
- La désignation de représentant·es au sein d'instances ponctuelles ou permanentes : des membres du CPJ sont invité·es à participer à une instance de concertation ou à participer à un groupe de travail, à une réunion, à un jury, etc.
- Les autosaisines : les membres du CPJ peuvent choisir de s'autosaisir sur maximum 5 sujets au cours de l'année.

Enfin, l'année de travail du CPJ est habituellement rythmée par deux temps forts :

- Une communication annuelle devant le Conseil de Paris qui est l'occasion de présenter le rapport d'activité de l'instance, suivi d'un débat où tous les groupes politiques du Conseil de Paris prennent la parole à tour de rôle ;
- La possibilité, prévue par le règlement intérieur du Conseil de Paris (article 14), d'émettre une fois par an un vœu afin d'interpeller les élu·es. Dans ce cadre, le vœu est présenté en séance du Conseil de Paris par l'adjoint·e au Maire de Paris en charge de la jeunesse et soumis au vote de l'assemblée.

À la suite d'une évaluation sur le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse menée en 2019 sur proposition des membres, une évolution de l'instance a eu lieu dans l'objectif de renforcer la

représentativité des jeunes et de leurs engagements, en faisant le lien avec les arrondissements et les organisations de jeunesse. Une évolution des règles de fonctionnement de l'instance a été votée par le Conseil de Paris en octobre 2021 (2021 DJS 129).

Celle-ci prévoit :

- La possibilité pour les membres du CPJ de devenir ambassadeur·rices auprès d'un arrondissement de leur choix. Cet engagement permet aux élu·es d'arrondissement de les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, de les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteur·rices, équipements et jeunes eux·elles-mêmes du territoire. Cela permet, en outre, à ces ambassadeur·rices d'être davantage en lien avec les réalités territoriales et de les prendre en compte dans les réflexions dont ils et elles sont saisi·es. Les ambassadeur·rices ont ainsi participé aux concertations jeunesse menées dans les territoires à l'occasion du renouvellement des Contrats Jeunesse d'arrondissement ;
- La possibilité pour le CPJ de s'appuyer sur l'expertise d'associations pour éclairer ses travaux ;
- La possibilité de s'autosaisir sur des sujets ne figurant pas dans la lettre de saisine, sous réserve que la proposition soit portée par au moins trois membres et validée par au moins un tiers des membres de l'instance. Cette autosaisine peut donner lieu à l'émission de recommandations qui doivent être adoptées par consensus des membres avant d'être adressées à la collectivité parisienne, voire à l'élaboration d'une proposition de vœu soumise au vote du Conseil de Paris dans les conditions prévues par l'article 14 du règlement intérieur de l'assemblée parisienne. Cette disposition renforce la capacité des membres du CPJ à se saisir de sujets qui préoccupent la jeunesse ;
- Le CPJ peut être invité à venir présenter son rapport d'activité ou un vœu devant le Conseil de Paris, à l'occasion d'une suspension de séance. De même, les maires d'arrondissement peuvent inviter les membres du CPJ, et notamment les ambassadeurs et ambassadrices du CPJ dans l'arrondissement, à venir présenter devant les Conseils d'arrondissement leur rapport d'activité annuel. Les projets de vœux ainsi que les avis et recommandations issus de saisines ou d'autosaisines devront également faire l'objet d'une présentation devant les commissions *ad hoc* du Conseil de Paris ;
- La possibilité de retirer la qualité de membres suite à une démission ou en cas de non-participation aux travaux de l'instance à l'issue des quatre mois qui suivent le début des travaux de la promotion. Les sièges vacants sont proposés aux candidat·es qui figurent sur une liste complémentaire du tirage au sort ;

Enfin, le CPJ est représenté dans la gouvernance d'un équipement dédié à la jeunesse : Quartier Jeunes (QJ).

COMPOSITION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 50 femmes et 50 hommes âgé·es de 15 à 30 ans qui habitent, étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris tel qu'un engagement associatif. Ses membres sont désigné·es pour un mandat de deux ans non renouvelable. L'instance est renouvelée de moitié chaque année.

DÉSIGNATION DES NOUVEAUX·ELLES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

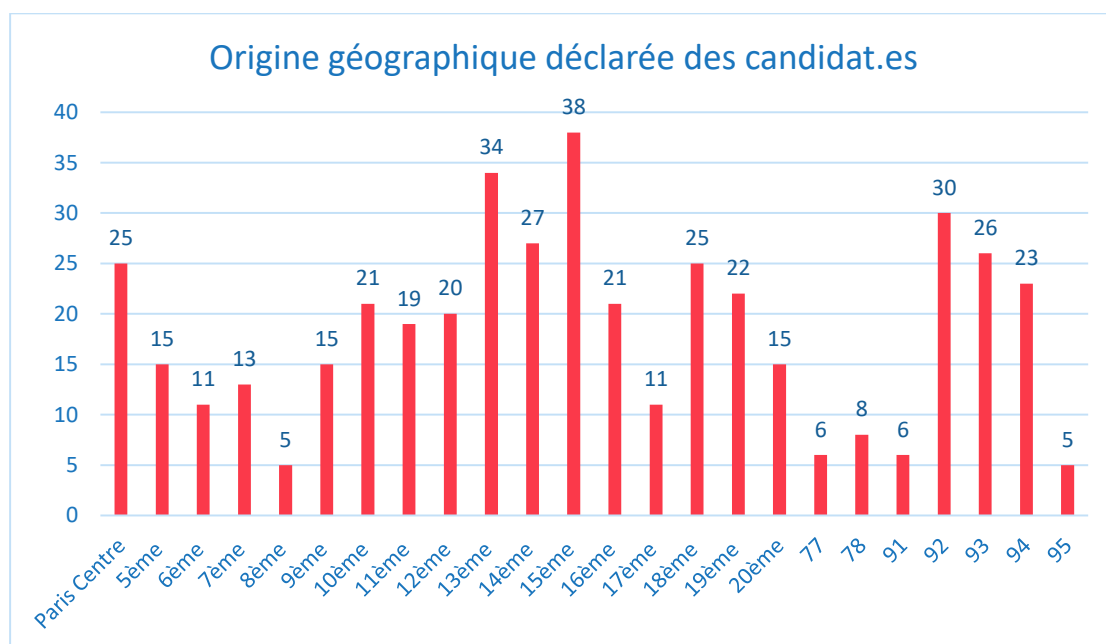
Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont désigné·es sur la base du volontariat et sont départagé·es par un tirage au sort.

LES CANDIDATURES AU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

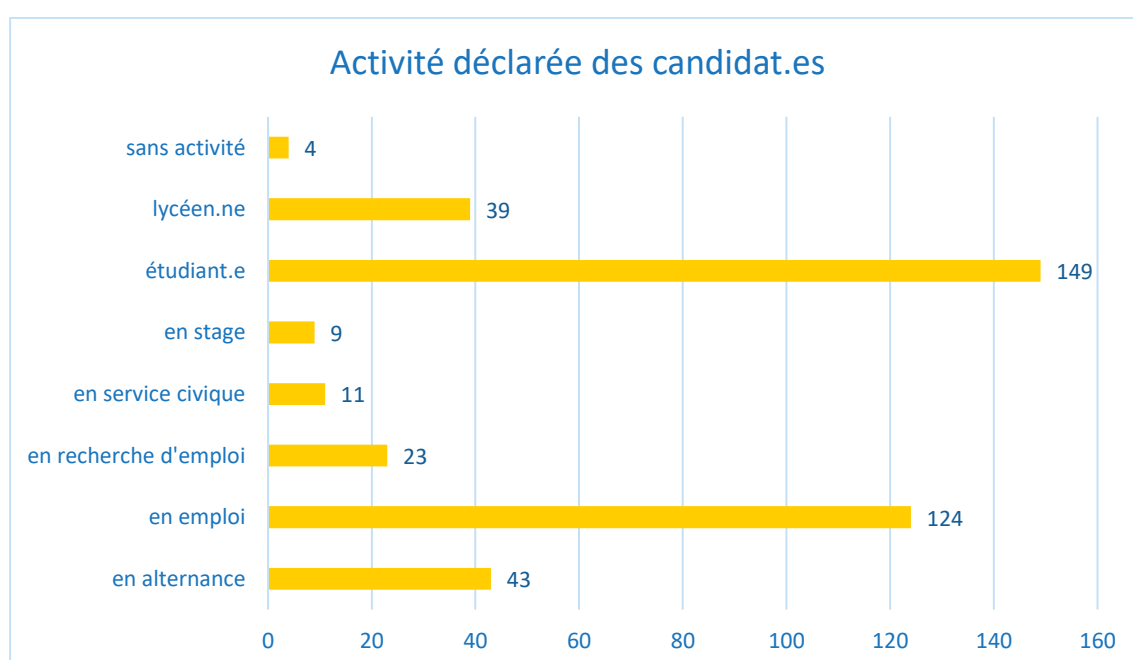
Depuis 2014, plus de 9 500 jeunes ont déposé leur candidature pour rejoindre le Conseil Parisien de la Jeunesse. Pour la promotion 2025, 496 personnes ont candidaté.

249 personnes qui ont candidaté se sont déclarés hommes, 242 se sont déclarées femmes, et 5 personnes se sont déclaré-es non-binaire. On constate une hausse significative des candidatures féminines par rapport à l'année précédente avec 189 candidates et 236 candidats.

L'âge moyen déclaré des candidat-es est de 23,05 ans, ce qui est légèrement en hausse par rapport à l'année précédente (2024) où l'âge moyen était de 22,31 ans.



L'APPEL À CANDIDATURES POUR LA PROMOTION 2025



PROMOTION REBECCA CHEPTEGEI

Les membres du CPJ ont souhaité nommer leur promotion 2025 : **Promotion Rébecca Cheptegei** en s'inspirant de son parcours.

Contre l'avis des hommes et de sa communauté, Rebecca Cheptegei, athlète ougandaise, a couru le marathon des Jeux Olympiques de Paris.

Le 5 septembre 2024, elle est morte assassinée à la suite des blessures infligées par son ancien compagnon qui l'a immolée par le feu devant ses enfants.

C'est pour lui rendre hommage et en s'inspirant de sa persévérance et de son courage que les membres du CPJ ont choisi d'emprunter son nom pour leur promotion 2025.

LES MEMBRES DE LA PROMOTION 2025

** Membres du CPJ ayant déjà effectué une première année de mandat.*

ABDALLAH Iyad	DIANIFABA Abdoulay	MONJO--NICOLLAS Rose *
ABDULKADIR Asma	DJUMA SOSTHENE Nasibu	MOSZYNSKI Antoni
ALBAYRAK Suleyman	DOBRYNINA-LABADZE	MURZAEV Iklil *
ALEXIS Damian	Natia *	MUSTAPHA Imraan
AMARASilân Lina	DOTTEL Fabrice*	NDOYE Ousmane *
ANCEAU Maxime	DOUMBIA Fatymata	NICOLAS Mathilde *
ANDRE MOUSSAOUI Gina	EL KAHKY Nour	NOLLA Camille
ANDREHN GERNANDT Chloé	ESSOMBA Nathan	NOUGUE Pierre-Antoine
AOUDIA Sammy	FOREST Sarah	PALLANT Matthias
AVRIL Junior-Jack	GALARNEAU Thomas	PARIENTE Claire *
BAGES Pierre	HABERT Antoine	PAUPE Zoé *
BAILLY Kevin *	HALIOUA Dan	PLASSART Jules
BALCERZAK Greg	HAMADI Faharya	POULAIN Camille *
BARNY Alice *	HAUSWIRTH Adrien *	POURAGEAUD Adrien *
BAZYE Eddie Martial Duignien	IGLESIA AUDUMARES Lilou	PUSCASU Vlad *
BELHADJ Thissas *	JBILLOU Soufiane	RAKHMI Hocine
BEN MERIEM Sarah	JOURDAN Lysandre *	RONFARD Daphné *
BERNADINE Anne-Laure	KANE Mohamed *	ROY Roxane *
BERNARDEAU Jules	KHALILI Kian	SAÏBI Rayan *
BONNET Julie	KOUADOU Jhannys	THAMRI Sami
BOUCHÉ Stéphanie *	LAURENS Matthieu *	TRAORE Inès
BOULICAUT Clémence *	LE DORTZ Ninon	VAINSTEIN Agathe
BRANDLouis	LEFORT VIGOUREUX Eléonore	VELY Mayeul
CAMARA Thomas	LEOPOLD Romain	WICKRAMARACHCHILAGE Dulok
CANES--IPODA Eden *	LÉPRON Constantin *	
CHAUCHAT Elise *	LEROUTIER Hugo	
CHENNOUF Mohamed-Anis *	LESCAUT Célia *	
CLAVEAU Mathys *	LOUBER Solène *	
COTTEAU DE SIMENCOURT Pierre	LOUCIF ARAB Lyna	
CZABAN Cyprian	LOUNIS TEILLIER Kaïna *	
DAGNAS Elisa	MAB-NKOUSSOU Ninelle	
DARNIS Maëlle *	MABROUR Mokhtar Walid *	
DE VILLENEUVE Omblin *	MARECHAL Guillaume *	
DECAILLE Mélanie	MAURUS Adèle *	
DELEPINE Inès	MEHIGUENI Imen	
DELUGE-LE BOURDIEC Timothée *	MINET Antoine	
DHAIBY Sarah	MOCQUILLON Hélène *	
DIABLEY TATOH Christine	MOKDAD Anissa	
DIALLO Maimouna *		

CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Les éléments présentés ci-dessous correspondent à une « photographie » du début du mandat de la promotion 2025 réalisée sur la base des données fournies par les membres du CPJ lors de leur candidature.

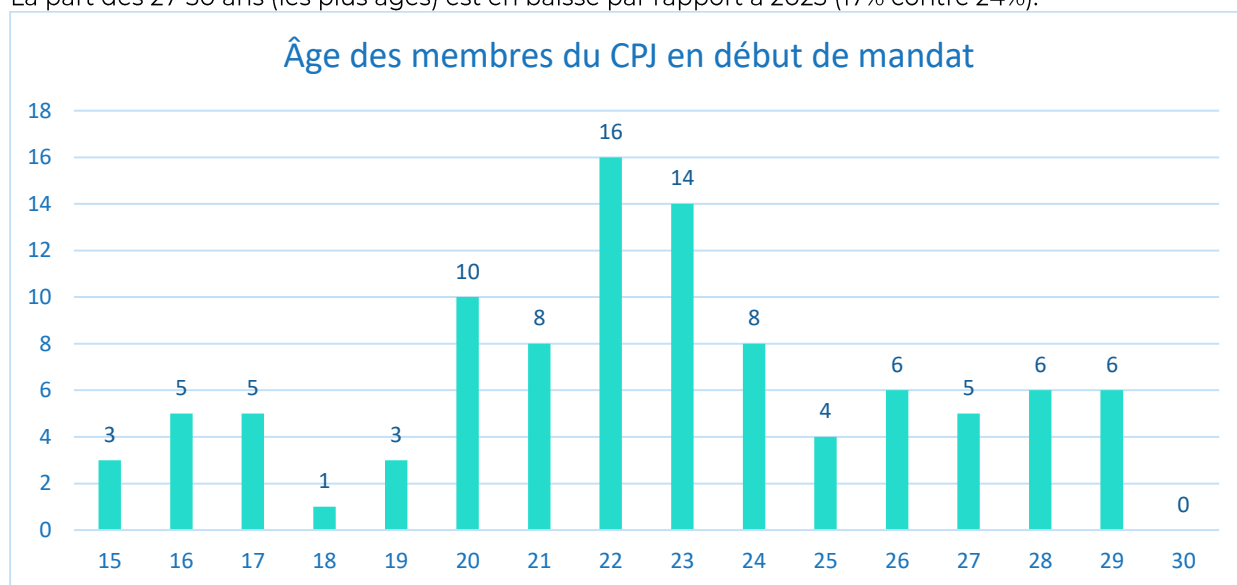
RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

56% des membres de la promotion 2025 ont entre 20 et 24 ans.

L'âge moyen des membres est de 22,5 ans.

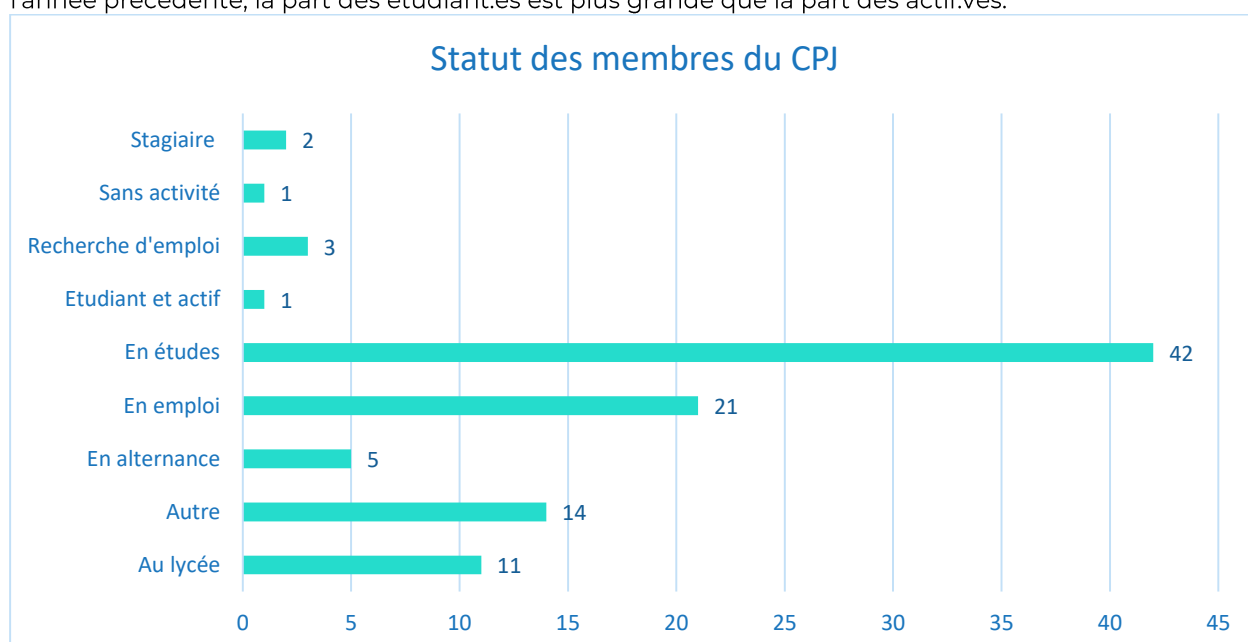
La part des 15-20 ans (les plus jeunes) est en hausse par rapport à 2023 (27% contre 21%).

La part des 27-30 ans (les plus âgés) est en baisse par rapport à 2023 (17% contre 24%).



RÉPARTITION PAR STATUT DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

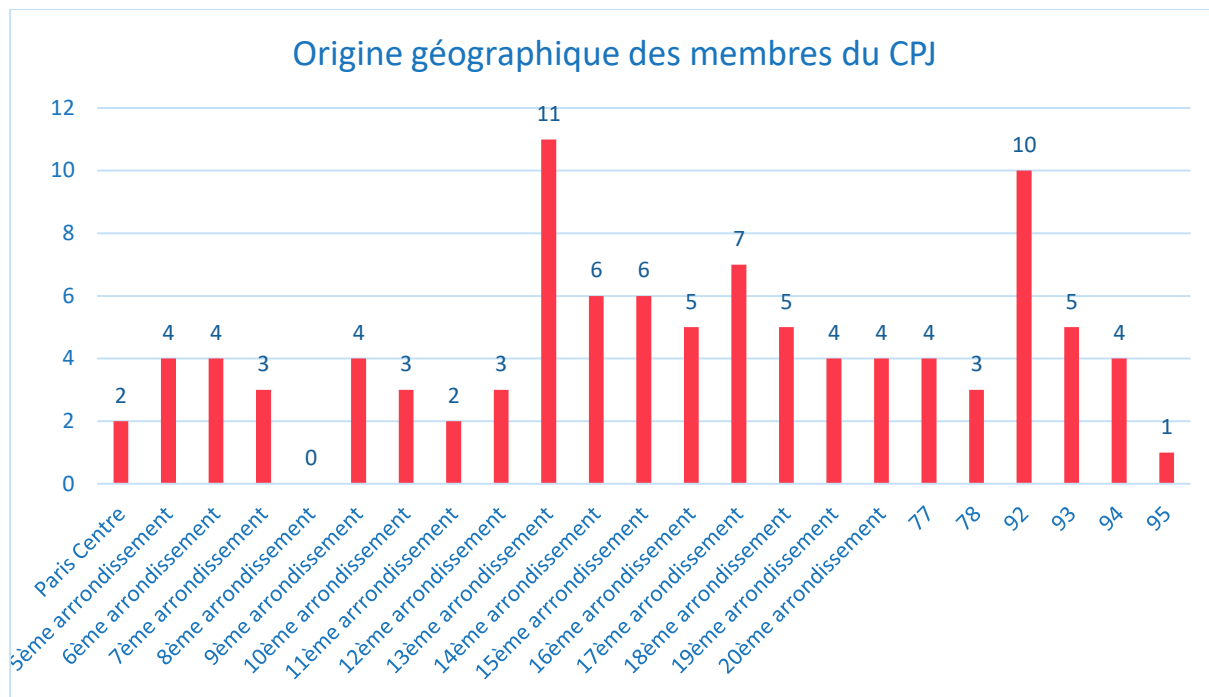
Le graphique présente le statut principal déclaré par les membres lors de leur candidature. Comme l'année précédente, la part des étudiant.es est plus grande que la part des actif.ves.



L'étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) de 2022 sur le portrait social et démographique des jeunes Parisiens et Parisiennes (Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris) réalisée à la demande de la Ville de Paris avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, montre que 46% des 16-30 ans à Paris sont élèves ou étudiant.es, et que 47% sont en activité.

Au CPJ en 2025, 61% des membres sont étudiant·es ou lycéen·nes.

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENTS PARISIENS ET DÉPARTEMENTS FRANCILIENS 2025



La part de membres ayant indiqué une adresse en dehors de Paris est de 27 %, nombre en évolution par rapport au mandat 2023 (22% à l'époque). Ces membres habitent essentiellement dans les départements de la petite couronne.

En début de mandat, le 13^{ème} arrondissement est celui où résident le plus de membres du CPJ, suivi des 17^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

La répartition des lieux de résidence des membres du CPJ n'est pas représentative de celle de l'ensemble des jeunes Parisien·nes. Ces écarts s'expliquent par deux facteurs : le caractère aléatoire du tirage au sort comme mode de désignation des membres et le volume de candidatures qui n'est pas aligné avec le poids démographique des arrondissements. Il convient par ailleurs de rappeler que les membres du CPJ ne représentent pas l'arrondissement dans lequel ils-elles résident car leur expérience de Paris s'inscrit dans un territoire plus large dans lequel ils-elles travaillent, étudient ou ont des activités sociales.

LES TRAVAUX DE LA PROMOTION 2025

ACCOMPAGNEMENT DES MEMBRES DU CPJ

SÉMINAIRE DE RENTRÉE

Chaque promotion du Conseil Parisien de la Jeunesse débute par un traditionnel séminaire de rentrée. Celui-ci a permis aux membres qui ont été tiré-es au sort de faire connaissance, de rencontrer les membres qui effectuent une deuxième année de mandat, ainsi que l'équipe de la Direction de la Jeunesse et des Sports chargée d'animer l'instance. Le séminaire de la promotion 2025 s'est tenu le week-end des 25 et 26 janvier 2025.

L'Académie du Climat a accueilli l'ensemble de la promotion lors de cette première journée de séminaire.

La matinée a été consacrée à des animations « brise-glace » destinées à développer un premier lien entre les membres. Les membres ont ensuite bénéficié d'une présentation du CPJ ainsi que des autres instances de participation citoyenne de la Ville de Paris afin d'avoir une vision plus globale de la participation citoyenne à Paris.

L'après-midi, les membres ont bénéficié d'une formation « prise de parole en public » (voir infra).

La deuxième journée de séminaire a eu lieu à Quartier Jeunes.

Les membres ont participé à une matinée de formation sur l'histoire, le fonctionnement et les compétences de la Ville de Paris. Ce temps leur a donné les connaissances théoriques nécessaires pour bien comprendre leur rôle et le cadre des futurs travaux de leur instance.

Ensuite, les membres ont réfléchi et débattu pour choisir leur nom de promotion.

Enfin, ils-elles ont choisi la question d'actualité de leur première séance plénière.

Durant ces deux journées de séminaire, les membres ont pu faire l'expérience du vote, du débat, du consensus, et travailler leur prise de parole en public : autant d'exercices indispensables dans le cadre d'une instance de participation citoyenne.

LES FORMATIONS

FORMATION « PRISE DE PAROLE EN PUBLIC »

C'est à l'occasion de la première journée du séminaire d'installation, l'après-midi, que les membres du CPJ ont bénéficié d'une formation « prise de parole en public » dispensée par quatre animateurs de l'association ADAO (association de démocratisation de l'art oratoire). Les membres ont travaillé les techniques oratoires, ont appris à maîtriser le langage corporel et ont défendu un sujet en public. Ensuite, un forum format tables-rondes a été organisé avec des membres de deuxième année et des ancien·nes pour leur présenter les différentes instances dans lesquelles ils-elles seront amené·es à participer au cours de leur mandat.



Les membres du CPJ lors de la formation « prise de parole en public (Droits réservés/Ville de Paris).

FORMATION « OUTILS DE DÉBATS »

En complément de la première formation, les membres du CPJ ont été formé·es à l'animation de débats et la prise de décisions collectives par l'association Peuple et Culture. Les membres ont découvert des formes d'animations de réunions, ils·elles ont réfléchi à la définition du débat, à ses règles élémentaires, au respect des participant·es, aux conditions de sa réussite, aux écueils dans lesquels il ne faut pas tomber. Tous les enseignements ont été suivis de mises en situations pratiques ainsi que d'une réflexion sur leur mise en application au sein de l'instance.

FRESQUE DU CLIMAT

Les membres du CPJ ont bénéficié d'un atelier « fresque du climat » à l'Académie du Climat afin de se familiariser avec les enjeux climatiques, sujet incontournable pour une instance de participation qui revient souvent dans les différentes lettres de saisine, et qui s'intègre dans de nombreux sujets.

TEMPS FORTS DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

SÉANCES PLÉNIÈRES ET DÉBATS D'ACTUALITÉ

Les membres du CPJ se réunissent trois fois par an en séance plénière. Une première fois au Conseil de Paris, les deux suivantes dans des mairies d'arrondissement, en présence de l'élue en charge de la jeunesse, présidente de l'instance par délégation du Maire de Paris et des maires d'arrondissement. D'autres élu·es sont régulièrement invité·es en fonction des thématiques abordées. Ces temps forts sont l'occasion pour les membres d'échanger avec les élu·es, de revenir sur les travaux passés, en cours et à venir.

A chaque séance plénière, les membres débattent d'une question d'actualité qu'ils·elles ont choisie en amont, et restituent les échanges aux élu·es par la voix d'un·e rapporteur·e.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Le 31 janvier 2025, suite au séminaire d'installation, les membres de la nouvelle promotion se sont réunis en formation plénière à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Hélène BIDARD, en présence de Florentin LETISSIER, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet et de Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations.

Les membres de deuxième année ont échangé avec Florentin LETISSIER autour des recommandations qu'ils-elles ont rédigées l'année précédente.

Hélène BIDARD a énoncé aux membres les sujets sur lesquels ils-elles allaient travailler cette année.

Véronique LEVIEUX a ensuite présenté aux membres le plan « adapter Paris aux défis du vieillissement à l'horizon 2050 ».

Les membres ont ensuite répondu à la question d'actualité suivante :

Comment la Ville de Paris pourrait-elle renforcer la protection qu'elle accorde aux mineur-es en situation de rue ?

Les membres du CPJ ont souligné plusieurs types de leviers permettant de renforcer la protection que la Ville de Paris accorde aux mineur-es en situation de rue :

1. La Ville de Paris pourrait accueillir les familles en situation de rue dans les écoles la nuit. Elle pourrait leur mettre à disposition les cantines. Il faudrait qu'elle leur accorde une dotation financière plus importante à l'image de l'initiative de l'association 1 école 1 toit dans le 18^e arrondissement.
2. La Ville de Paris pourrait mieux identifier les lieux vacants, accorder des places aux mineur-es en situation de rue dans les hôtels sociaux.
3. La Ville de Paris pourrait collaborer avec la région Île-de-France pour identifier des chambres vacantes dans les internats des lycées.
4. La Ville de Paris devrait renforcer et favoriser la coopération entre acteurs sociaux (services de la Ville, associations, partenaires). Elle pourrait ouvrir une interface entre les associations, voire assurer une coordination de moyens. La Ville de Paris devrait renforcer son soutien aux associations qui aident les mineur-es en situation de rue.



La promotion 2025 du CPJ avec Hélène BIDARD le 31 janvier (Droits réservés/Ville de Paris)

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

C'est la Mairie du XVI^e arrondissement qui a accueilli le CPJ pour leur deuxième séance plénière le 19 juin, en présence d'Hélène BIDARD, de Samia BADAT-KARAM, 1^{ère} adjointe au Maire chargée de l'administration générale, des finances, de la Caisse des écoles, des JOP et de la vie associative, Conseillère de Paris et de Louis BEDESSEM PORTE, de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris.

Suite au mot de bienvenue de Samia BADAT-KARAM, et à l'introduction de Hélène BIDARD, le CPJ a échangé avec Louis BEDESSEM PORTE sur les dispositifs de la Ville de Paris en matière de lutte contre la précarité des jeunes, en guise d'introduction de leur sujet de saisine.

Les membres du CPJ sont revenu·es sur les temps forts de ce début de mandat, sur les différentes rencontres préparatoires aux travaux sur le nouveau Plan « Lire à Paris » sur leur contribution à la démarche d'adaptation aux défis du vieillissement à l'horizon 2025, ainsi que sur les mesures phares de leurs recommandations.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont ensuite répondu à la question d'actualité suivante :

Comment la Ville de Paris peut-elle encourager davantage l'engagement bénévole et citoyen des jeunes ?

Les membres du CPJ ont souligné plusieurs types de leviers permettant de renforcer l'engagement bénévole et citoyen des jeunes :

1. Abaisser le droit de vote pour les municipales à 15 ans.
2. Améliorer les contreparties à l'engagement des jeunes sur le modèle d'Ibis Rock Corps.
3. Fixer des quotas minimums de jeunes au sein des conseils de quartiers ainsi que dans les conseils d'arrondissement lorsque sont débattues des questions qui les concernent.
4. Ouvrir les portes des conseils d'arrondissement aux jeunes et organiser des simulations d'élections sur le modèle du musée Europa Expérience.
5. Mieux faire connaître les dispositifs d'engagement que propose la Ville de Paris.
6. Créer et renforcer les liens avec les établissements scolaires et notamment les lycées.



La promotion 2025 du CPJ avec Hélène BIDARD le 19 juin (Droits réservés/Ville de Paris)

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

La promotion 2025 du CPJ s'est réunie le 4 décembre dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville pour leur dernière séance plénière en présence de Héléne BIDARD.

Les membres ont décidé de travailler sur une question d'actualité autour de la protection des enfants à Paris dans le contexte de création du poste de Défenseur des Enfants.

Philippe WEHRUNG, directeur du cabinet de Patrick BLOCHE est venu apporter quelques informations sur le sujet afin de cadrer les échanges.

Les membres du CPJ ont formulé plusieurs propositions dans un objectif de protection des enfants à Paris, parmi lesquelles : former les animateur·rices de la Ville de Paris aux premiers secours en santé mentale ; éviter au maximum qu'un adulte et un enfant soient seuls dans la même pièce. Les membres ont échangé avec Monsieur WEHRUNG sur la précarité des animateur·rices, sur les deux journées de formations préalables à leur entrée en fonction, sur la systématisation de la médecine scolaire. Ils et elles ont aussi échangé sur le rôle du nouveau Défenseur des Enfants, l'aspect transversal de cette mission, le rapport qu'il rendra chaque année en tant qu'autorité morale qui oriente les politiques publiques parisiennes.

Trois membres ont pris la parole pour témoigner de leurs deux années d'engagement.



La promotion 2025 du CPJ avec Héléne BIDARD le 4 décembre (Droits réservés/Ville de Paris)

COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS

Chaque année, deux membres du CPJ viennent présenter le rapport d'activité de l'année précédente lors d'une suspension de séance au Conseil de Paris.

Le 13 février 2025, Solène LOUBER et Tim LE BOURDIEC ont pris la parole pour présenter les travaux du CPJ de l'année 2024. Les membres sont revenu·es sur une année dense et sportive et ont présenté aux élu·es le vœu de l'année précédente qui porte sur l'accès des jeunes aux loisirs et à la culture.

Ce temps s'est prolongé autour d'un débat organisé avec les groupes politiques de l'assemblée parisienne qui ont pour certains d'entre eux souligné la nécessité d'effectuer un travail de suivi de la mise en place des vœux des précédentes promotions.

Enfin, le vœu sur l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs a été soumis au vote et a été adopté à l'unanimité des suffrages.



Hélène BIDARD, Tim LE BOURDIER, Solène LOUBER et Patrick BLOCHE au Conseil de Paris le 13 février (droits réservés / Ville de Paris)

SÉANCES « VEILLE ET INTERPELLATION »

L'Assemblée Citoyenne organise en amont de chaque Conseil de Paris un espace « veille et interpellation » dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville où sont convié·es les membres de toutes les instances de la Ville de Paris.

Ce moment permet de mettre en discussion des objets à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris entre les citoyen·es et les représentant·es de l'exécutif.

Le 5 février, les membres du CPJ ont eu l'occasion d'échanger avec Patrick BLOCHE, Premier adjoint à la Maire de Paris, autour de l'Acte 2 de la territorialisation de l'action municipale, de la politique de proximité et des liens avec les arrondissements.

Le 2 avril, c'est avec Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la maire de Paris, en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, que les membres du CPJ ont échangé autour du Plan Biodiversité 2025-2030.

RECOMMANDATIONS DU CPJ

RECOMMANDATIONS SUR LE NOUVEAU PLAN « LIRE À PARIS »

Le Conseil Parisien de la Jeunesse a été saisi par la Maire de Paris afin de réfléchir à des « pistes d'amélioration pour rendre plus agile l'accès de nos collections et services, en allant davantage à la rencontre des Parisiennes et Parisiens, et faire en sorte que la lecture s'invite partout sur le territoire parisien ».

Les membres ont pu rencontrer les équipes de la Direction des Affaires Culturelles qui leur a présenté une première version du nouveau Plan « Lire à Paris » ainsi que le périmètre d'action de la Ville. Ils-elles ont ensuite visité deux bibliothèques de la Ville de Paris, la première, une bibliothèque patrimoniale, Forney dans le 4^{ème} arrondissement, spécialisée dans les arts décoratifs et la dernière en date, la bibliothèque James Baldwin dans le 19^{ème} arrondissement, plus moderne, qui réunit culture et inclusion sociale avec une grande place faite à la végétalisation et à la biodiversité.

Suite à ces rencontres, le CPJ a rédigé des recommandations dont les grands axes sont les suivants (voir annexe 4) :

1. Simplifier l'accès aux bibliothèques de la Ville de Paris en proposant de la documentation adaptée.
2. Inciter les étudiant·es à venir dans les bibliothèques de la Ville de Paris.
3. Renforcer les moyens humains et financiers des bibliothèques.
4. Concevoir les bibliothèques comme des lieux de convivialité.
5. Faire en sorte que la lecture s'invite dans les parcs.
6. Communiquer et sensibiliser autour des bibliothèques.
7. Elargir l'offre numérique des bibliothèques de la Ville de Paris.
8. Développer des outils de concertation citoyenne.

Les travaux du CPJ figurent en annexe du Plan [« Lire à Paris »](#) p.76 à 79.

De plus, les membres ont souhaité, en application de l'article 5.5 de leur Charte de fonctionnement, proposer une campagne de communication à l'attention du grand public pour mieux faire connaître les activités des bibliothèques de la Ville de Paris.

CONTRIBUTION À LA PROSPECTIVE « LES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT À L'HORIZON 2050 »

Le CPJ a été saisi par la Maire qui lui a demandé de réfléchir « au quotidien des seniors à Paris en 2050 sous l'angle de la solidarité intergénérationnelle et de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et des jeunes ».

Pour acquérir les connaissances nécessaires à la préparation d'un tel sujet, le CPJ a rencontré de nombreux acteurs. Les équipes de la Direction des Solidarités leur ont présenté la prospective et les champs d'action de la Ville sous un angle technique, Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire chargée notamment des seniors leur a présenté sa vision politique du projet. Les membres ont ensuite participé à un atelier numérique intergénérationnel animé par l'association Hustle et ont pu échanger avec les participants. Ils-elles ont visité le Club Seniors Georgette Agutte dans le 18^{ème}, ont pu échanger avec les médiatrices et les usager·es pour découvrir ce que le Club propose en termes d'activités et la mobilisation des seniors. Enfin, ils-elles ont rencontré les membres du Comité des Usagers Seniors, instance de participation de la Ville de Paris qui vise à donner la parole aux plus de 60 ans, pour échanger autour de différents thèmes comme la solitude, les rencontres.

Suite à ces rencontres, le CPJ a rédigé des recommandations dont les grands axes sont les suivants (voir annexe 5) :

1. Repenser les Clubs seniors, les rendre plus attractifs, lancer une campagne de communication.

2. Favoriser les liens entre les générations, favoriser les colocations intergénérationnelles, favoriser la connaissance mutuelle entre voisin-es.
3. Enrichir les services de proximité à destination des seniors afin de ralentir leur perte d'autonomie et qu'ils puissent rester en domicile privé plus longtemps.
4. Lancer une grande consultation pour mettre les seniors à contribution sur la question de la sécurité en raison de la vulnérabilité liée à l'âge.

La restitution en plénière

A l'occasion de la restitution de l'ensemble de la démarche d'adaptation de Paris au vieillissement à l'horizon 2025 le 18 juin dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, deux membres du CPJ ont présenté leurs travaux.

Le ciné-débat intergénérationnel

Lors de leurs rencontres, les membres des deux instances ont manifesté la volonté d'organiser un événement intergénérationnel, ouvert au public.

Le 11 décembre, les volontaires de l'association Unis-Cité ont animé un ciné-débat intergénérationnel à Quartier Jeunes. Imaginé et organisé par le Conseil Parisien de la Jeunesse et le Comité des Usagers Seniors, le public composé de personnes de tous les âges a visionné le court métrage *Partir un Jour* d'Amélie BONNIN. Les participant-es ont ensuite échangé sur leurs trajectoires de vie et les mobilités.

RECOMMANDATIONS SUR LA PRECARITE DES JEUNES A PARIS

Dans la lettre de saisine pour l'année 2025, la Maire de Paris demande au CPJ de réfléchir « au renforcement de nos politiques publiques sur la lutte contre la précarité des jeunes dans toutes ses composantes : santé, insertion professionnelle, logement, mobilité, etc. [...] afin de formuler des propositions nouvelles ou visant à améliorer l'existant ».

Le CPJ a d'abord rencontré Léa FILOCHE, adjointe à la Maire en charge des solidarités, avec qui les membres ont pu échanger sur les questions de mobilité, de subventions aux associations, de logement et d'hébergement. Les membres ont ensuite visité la Fabrique de la Solidarité et ont pu bénéficier d'une présentation de l'Observatoire Social de la Ville de Paris. Ces échanges leur ont permis de mieux rencontrer l'action que porte la Ville de Paris, notamment avec l'accompagnement des jeunes engagé.es. A la Permanence Sociale d'Accueil de Belleville, les membres ont pu rencontrer les assistantes sociales avec qui les membres ont pu discuter de l'accès aux soins des jeunes en difficulté, de leurs parcours, et de l'objectif de les mettre en situation d'autonomie. Enfin, les membres ont rencontré l'équipe du Quartier Santé de Quartier Jeunes qui leur ont présenté les différents services mis en place, les associations qui interviennent et une enquête flash réalisée auprès des jeunes de QJ sur le non recours aux soins.

Les membres ont rédigé des recommandations dont les principales propositions sont les suivantes (voir annexe 6) :

1. Que la Ville de Paris augmente le nombre de Permanences Sociales d'Accueil (PSA), en veillant à une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire parisien.
2. Que les agents des PSA disposent de liens privilégiés et prioritaires avec les organismes et institutions fréquemment sollicités par les jeunes (CAF, préfecture, etc.).
3. Que la Ville de Paris mette en place une stratégie de simplification et de clarification des aides et dispositifs destinés aux jeunes, afin d'en améliorer la lisibilité et l'accessibilité.

LES CONCERTATIONS

CONCERTATION « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »

Dans le cadre de la démarche « Ville active et sportive », les membres du CPJ ont été consulté·es pour mieux comprendre les pratiques sportives des Parisiennes et Parisiens et identifier les besoins en termes d'activité physique et sportive à Paris.

Les membres ont d'abord donné leur définition d'une ville active et sportive : « Une ville active et sportive est une ville où le sport est intégré au quotidien et à l'espace urbain. Elle favorise la santé publique, l'inclusion sociale et le bien-être des habitants tout en s'adaptant aux enjeux environnementaux et économiques. »

Les membres ont ensuite identifié les grandes priorités à mettre en avant :

- La santé publique et le bien-être.
- La citoyenneté et l'inclusion sociale.
- Les transformations urbaines.
- L'attractivité, le dynamisme économique et l'innovation.

Le CPJ a aussi participé à un focus sur les outils digitaux et l'innovation dans l'évolution des pratiques sportives.

LES AMBASSADEUR·RICES DU CPJ

PRÉSENTATION

L'évolution de l'instance, adoptée par le Conseil de Paris en octobre 2021 (délibération 2021 DJS 129), a introduit la désignation « d'ambassadeur·rices du CPJ » auprès des arrondissements.

Basée sur le volontariat des membres, cette désignation permet aux élu·es d'arrondissements de les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, de les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien avec les acteurs·rices des territoires, les équipements et les jeunes. Elle permet en outre à ces ambassadeur·rices d'être davantage en lien avec les réalités territoriales et de les prendre en compte dans les réflexions dont ils·elles sont saisi·es. Les ambassadeur·rices peuvent notamment être invité·es par les maires d'arrondissements à venir présenter devant les conseils d'arrondissements leur rapport d'activité annuel.

Les membres ont ainsi été invité·es à choisir leur(s) arrondissement(s) de « cœur », c'est-à-dire le ou les arrondissements dans lesquels ils·elles souhaitent s'engager sans nécessairement y vivre. 59 membres volontaires se sont ainsi réparti·es en groupes allant de 1 à 5 ambassadeur·rices par arrondissement.

Comme l'année précédente, on peut relever que l'appariement entre les choix des membres et la nécessité de couvrir l'ensemble du territoire s'est assez naturellement réalisé. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'un nombre important d'ambassadeur·rices a choisi un autre arrondissement que celui de leur résidence, avec un rapport au territoire constitué d'autres critères, comme leur lieu de travail, le lieu de leurs études ou le lieu de leur sociabilisation.

ACTIVITÉS DES AMBASSADEUR·RICES

Paris Centre

Les ambassadeur·rices de Paris Centre ont participé le 19 mars à une réunion des acteurs jeunesse afin d'évoquer les actualités du territoire, de revenir sur des événements de l'année précédente et de cartographier les ressources pour les jeunes.

Ils-elles ont aussi participé à la traditionnelle remise des cartes électorales le 19 mai en animant un stand sur l'engagement.

Paris 5^{ème}

Les ambassadeur·rices du 5^{ème} arrondissement ont participé à une réunion le 2 avril qui présente les objectifs du futur Contrat Jeunesse d'Arrondissement (CJA), son cadre d'action et le calendrier des concertations à venir. Les membres du CPJ présent·es ont insisté sur l'importance de ne pas oublier les besoins essentiels des jeunes – un lieu pour dormir, de la nourriture et le travail, permettant ainsi, l'accès aux loisirs. Ils-elles ont ensuite été activement impliqu·es dans les consultations préparatoires à l'écriture du CJA, notamment le 9 avril au lycée Henri IV. Un petit déjeuner en Mairie le 11 avril a réuni l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur avec l'objectif pour chacun de présenter les dispositifs mis en place en faveur des étudiant·es. Le 13 mai a eu lieu la restitution des consultations pour l'écriture du CJA à la Mairie lors de laquelle deux membres du CPJ ont présenté les deux axes du contrat. Le 17 mai, les ambassadeur·rices ont parlé engagement et ont présenté le CPJ à l'occasion du lancement du Bureau du Bénévolat lors d'un déjeuner en Mairie.

Paris 9^{ème}

Les ambassadeur·rices ont d'abord visité le 29 avril un centre d'hébergement où l'Adjointe au Maire en charge des questions liées à la jeunesse, Virginie MERGOIL était présente. Ils-elles ont ensuite participé à un Conseil d'arrondissement le 19 mai. Virginie MERGOIL les a ensuite reçu·es le 27 juin pour échanger autour des enjeux jeunesse du territoire et de l'implication du CPJ. Le 25 août, deux membres ont échangé avec Delphine BURKLI, Maire du 9^e, ainsi qu'avec Delphine MERGOIL sur les enjeux jeunesse avant d'aller à la cérémonie des nouveaux naturalisés.

Paris 10^{ème}

Les ambassadeur·rices du 10^{ème} arrondissement ont contribué à la remise des cartes électorales le 12 mai en animant un stand sur l'engagement, ce qui leur a aussi permis de présenter le CPJ. Ils-elles ont aussi participé à une réunion des acteurs jeunesse du 10^e le 15 mai. A cette occasion, l'Adjointe au Maire chargée des questions jeunesse, Isabelle DUMOULIN, a proposé d'organiser une rencontre avec les ambassadeur·rices pour échanger autour des enjeux jeunesse du territoire et des problématiques identifiées. Cette réunion s'est tenue le 24 septembre en présence d'Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement auprès de qui les membres ont pu exprimer leurs ambitions pour la jeunesse au niveau local.

Paris 13^{ème}

Suite à l'inauguration de QJ13, les ambassadeur·rices du 13^{ème} arrondissement se sont rendu·es sur place pour se présenter aux équipes et ont programmé un temps d'échanges pour discuter de leur implication dans les événements de l'équipement.

Les ambassadeur·rices ont aussi participé à la préparation de « Révélation 13 », un dispositif permettant aux jeunes du 13^{ème} de bénéficier de locaux et d'équipements pour des projets de théâtre, stand-up et musique.

Paris 14^{ème}

Les ambassadeur·rices du 14^{ème} arrondissement ont participé à trois réunions qui visaient à préparer un événement : « Après-midi baignade : savoir nager » avant les vacances d'été afin de proposer aux jeunes des animations et de découvrir les dispositifs d'aide au départ en vacances de la Ville de Paris. Une membre était présente le jour de l'événement le 11 juin et a animé un atelier sur l'engagement citoyen.

Les membres ont aussi été invité-es le 3 juillet à une réunion avec les équipes locales pour dessiner les contours de l'édition 2025 des Paniers de l'Egalité, évènement qui s'inscrit dans la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes.

Paris 15^{ème} et 17^{ème}

Les ambassadeur·rices des 15^{ème} et 17^{ème} arrondissements ont rencontré les Référents Jeunesse de Territoire (RJT, équipe de la Sous-Direction de la Jeunesse de la Ville de Paris en lien avec les acteurs locaux) du secteur pour discuter de leur implication dans les événements jeunesse locaux et pour programmer une rencontre avec l'Adjointe au Maire en charge des questions liées à la jeunesse.

Paris 18^{ème}

Les ambassadeur·rices du 18^{ème} arrondissement ont participé à la remise des cartes électorales le 13 mai en tenant un stand sur l'engagement. A cette occasion, ils-elles ont pu échanger avec le Maire du 18^{ème} qui leur a proposé un rendez-vous le 13 juin afin de discuter des enjeux jeunesse et de leur implication. Ils-elles ont aussi participé à une soirée sur l'engagement le 27 juin en collaboration avec l'association Espoir 18, l'objectif étant de mettre en valeur des jeunes de l'arrondissement qui s'impliquent dans des projets et des jeunes qui ont créé leur propre association sur le territoire.

Paris 19^{ème}

Les ambassadeur·rices du 19^{ème} arrondissement ont participé à la cérémonie de citoyenneté le 27 mai à l'occasion de laquelle ils-elles ont fait la rencontre des jeunes de l'arrondissement ainsi que des RJT afin d'échanger sur leur implication.

Ils-elles ont visité l'Espace Paris Jeunes Flandre du 19^{ème} le 20 juin et ont pu échanger avec les jeunes autour de l'engagement, des projets locaux et des difficultés qu'ils-elles rencontrent.

LES REPRÉSENTATIONS DU CPJ

REPRÉSENTATIONS DANS DES COMITÉS ET INSTANCES

Dans le cadre de la lettre de saisine adressée par le Maire de Paris aux membres du CPJ ou au gré de l'actualité de la collectivité, des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont invité·es à représenter leur instance dans des comités et des jurys.

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES PARISIENS

Nouveauté de l'année 2024, le Service de la Lutte contre l'Exclusion de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris a sollicité le Conseil Parisien de la Jeunesse afin que 3 membres participent chaque mois au Comité du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisien·nes (FAJP).

Le FAJP est une aide financière accordée aux jeunes de 16 à 24 ans pour les aider à surmonter des difficultés ponctuelles. Les jeunes ne peuvent en faire la demande que par l'intermédiaire d'un organisme social qui les suit, comme les Missions Locales ou le CASVP. La demande est ensuite instruite par la Ville.

CONSEIL DE LA NUIT

Le Conseil de la Nuit, instance de participation regroupant les acteur·rices de la Nuit parisienne et les pouvoirs publics, réserve depuis plusieurs années deux sièges au Conseil Parisien de la Jeunesse.

Lilou IGLESIA et Louis BRAND représentent le CPJ pour l'année 2025.

Un premier temps d'échange a eu lieu le 14 avril afin de comprendre les enjeux de l'instance. Le 29 avril, une rencontre autour du dispositif « Sport la nuit » qui s'inscrit dans le plan « Paris Ville Sportive » a permis de discuter du projet d'ouverture de certains gymnases et piscines la nuit. Le Conseil de Nuit s'est ensuite réuni les 12 mai et 30 juin afin de réfléchir à la gouvernance de l'instance et faire émerger les sujets prioritaires.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS

Le Comité d'Éthique de la Police Municipale de Paris est un comité consultatif, présidé par Michel DELPUECH, ancien préfet de police, chargé de répondre aux saisines des citoyen·nes lorsqu'ils-elles se sentent discriminé·es dans l'action de la Police Municipale. Hélène MOCQUILLON et Thomas GALARNEAU y représentent le Conseil Parisien de la Jeunesse pour l'année 2025.



Les membres du Comité d'Éthique avec Madame La Maire de Paris Madame Anne HIDALGO le 10 avril (droits réservés / Ville de Paris).

Une réunion de présentation des nouveau-elle entrant-es a eu lieu le 10 avril.
Les membres se sont à nouveau réuni-es le 25 mai en assemblée plénière.

Le Comité s'est ensuite réuni le 14 octobre à l'occasion d'une réunion de travail et d'une visite de l'école de la Police Municipale.

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET CITOYEN PARISIEN DE L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DURABLES

La Ville de Paris a lancé cette année le Conseil Scientifique et Citoyen dédié à l'agriculture et l'alimentation durables, un espace de participation permettant d'intégrer les évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques à la mise en œuvre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 de la Ville de Paris.

Le Conseil est composé de scientifiques, d'experts et de Parisiens et Parisiennes pour proposer un avis sur deux thèmes : les labels de l'alimentation durable, et la préservation de la santé par l'assiette. Une place est réservée à un membre du Conseil Parisien de la Jeunesse : Pierre – Antoine NOUGUE.

Les membres du Conseil se sont réuni-es en plénière le 11 juin à l'Académie du Climat en présence d'Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits-courts pour présenter le fonctionnement et les enjeux de l'instance, lancer des débats mouvants et des ateliers participatifs sur la « santé dans l'assiette » et « les labels de l'alimentation durable ».

KIT'ASSO 2

La Maison Étudiante a créé le dispositif Kit'Asso afin d'accompagner les étudiant-es porteur-ses de projets associatifs en proposant un financement adapté au niveau de développement des associations. Ce dispositif se décline en trois niveaux d'aides. Le deuxième niveau, Kit'Asso 2, s'adresse aux associations étudiantes ou agissant en faveur des étudiant-es ayant au moins un an d'ancienneté qui souhaitent solliciter une bourse allant de 500 à 5 000 € pour financer leurs projets.

La Commission annuelle Kit'Asso 2 a eu lieu le 20 mars 2025 en présence de Thomas CAMARA, membre du CPJ.

Une 2^e commission Kit Asso 2 s'est tenue le 13 novembre avec audition des associations candidates. Trois membres du CPJ ont participé au jury : Matthis PALLANT, Sarah BEN MERIEM et Eden CANES IPODA.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIDJ

Première structure d'Information Jeunesse en France, le CIDJ informe les jeunes dans tous les domaines qui les concernent et accompagne depuis 50 ans l'expertise du réseau Info Jeunes, tout comme celle des professionnel·les de l'Accueil Information Orientation.

Une partie des équipes du CIDJ est installée à Quartier Jeunes (QJ) et y accueille le public parisien et francilien.

Le CPJ est représenté au Conseil d'Administration du CIDJ par Solène LOUBER et son suppléant Dan HALIOUA pour l'année 2025.

A l'occasion du CA du 4 mars 2025, la directrice générale du CIDJ, Raphaëlle DELAUNAY a demandé à Solène et Dan de proposer des pistes de réflexion sur la création d'un collège de jeunes au CIDJ. Les propositions (voir annexe 7) ont été transmises lors du CA du 7 avril. Solène a aussi participé au CA du 15 octobre.

GOUVERNANCE DE QUARTIER JEUNES

La Gouvernance de Quartier Jeunes (QJ) est composée de quatre collèges : le Collège Institutionnel, le Collège Associatif, le Collège des Entreprises et le Collège Jeunes. Ce dernier rassemble notamment deux membres du CPJ.

Le Collège Jeunes s'est réuni le 12 décembre 2024 afin de formuler plusieurs propositions pour QJ.

Le 20 mai 2025, les quatre collèges de QJ se sont réunis à l'Hôtel de Ville pour faire la synthèse de toutes les propositions et pour évoquer les actualités du lieu.

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE SUR LA DÉCOHABITATION

Thomas GALARNEAU, membre du CPJ, a participé le 12 février au troisième et dernier comité de suivi de l'étude sur « les freins et leviers à la décohabitation des jeunes Parisien.nes » qui avait pour objectif de présenter aux participant.es les avancées de l'étude menée par le cabinet FORS-Recherche Sociale.

REPRÉSENTATIONS DU CPJ LORS DE RENCONTRES ET D'ÉVÈNEMENTS

LE CPJ ET L'ANACEJ



Le 17 mai, le CPJ a rencontré le Comité Jeunes de l'Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) à QJ. Un théâtre forum a permis de dynamiser la rencontre entre ces deux instances.

En tant qu'adhérente de l'Anacej, la Ville de Paris participe à son Assemblée Générale qui a eu lieu cette année à Paris, dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. Une délégation de membres du CPJ était présente et a participé aux différents temps de travaux. Ils-elles ont ainsi échangé avec des membres du Comité Jeunes de l'Anacej, des membres d'autres conseils de jeunes, ainsi qu'avec des travailleurs jeunesse sur des sujets comme la communication, le temps disponible pour s'engager, le droit de suite des travaux, le budget de l'instance.

Le 17 octobre, les membres du CPJ ont participé à la rencontre des membres de l'instances jeunes d'Outre-Mer (IJOM). Au travers de jeux et de brise-glaces, ils ont pu faire la connaissance de leurs homologues ultramarins et échanger autour de l'engagement.

Les membres du CPJ qui présentent leur instance à leurs homologues ultramarins (droits réservés / Ville de Paris).

RENCONTRE AVEC D'AUTRES CONSEILS DE JEUNES

Le 5 février à Quartier Jeunes, les membres du CPJ, avec des représentants du Parlement Européen des Jeunes, ont animé un temps d'échanges avec le Conseil National des délégués d'élèves de l'enseignement agricole.

Les membres du CPJ ont rencontré, à Quartier Jeunes, le Conseil de jeunes de Cherbourg le 19 avril, et les Conseils de jeunes de Savoie et d'Aurillac, le 23 avril. Le 4 juin, ils-elles ont fait la rencontre des Conseils de jeunes d'Outre-Mer à l'Hôtel de Ville. Le 15 juillet, en visio, le CPJ a rencontré les membres du Conseil de jeunes de Thessalonique (Grèce). Le 30 juillet, une délégation de jeunes élu-es qui travaille sur un parcours démocratique européen s'est rendue à Quartier Jeunes pour échanger avec les membres du CPJ. L'année 2025 s'est clôturée par une rencontre le 30 décembre entre le CPJ et le conseil de jeunes de Kassel (Allemagne) composé de représentants de structures lycéennes et étudiants.

Ces rencontres avec d'autres conseils de jeunes sont des moments précieux pour les membres du CPJ. Elles permettent aux membres des deux instances d'échanger autour de leurs pratiques et de leur mode de fonctionnement, souvent différents. Les membres questionnent leurs motivations à s'engager et leurs attentes avant d'intégrer le conseil qu'ils-elles comparent avec les réalités de l'instance. Les échanges autour des différences territoriales leur permettent aussi de réaliser la diversité des formes d'engagement, les freins et les leviers que les membres rencontrent. Les échanges de bonnes pratiques enrichissent toujours la vie de l'instance.



Les membres des trois Conseils de Jeunes avec Hélène BIDARD le 5 février (Ville de Paris / droits réservés).



Le CPJ et le Conseil de Jeunes de Cherbourg le 19 avril à QJ (Ville de Paris / droits réservés).



Le CPJ et le Conseil de Jeunes d'Aurillac le 23 avril à QJ (Ville de Paris / droits réservés).



Le CPJ et la délégation des jeunes élu-es de Strasbourg le 30 juillet à QJ (Ville de Paris / droits réservés).



Le CPJ et les membres du conseil de jeunes de Kassel le 30 décembre à QJ (Ville de Paris / droits réservés).

ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX

FORMATION DYPALL

Deux membres du CPJ, Camille NOLLA et Mélanie DECAILLE ont été retenues pour participer à une formation organisée par DYPALL à Portimao au Portugal en avril et à Altamura en Italie, en septembre visant à constituer un réseau de jeunes facilitateurs capables de promouvoir la participation démocratique des jeunes au niveau local et régional.

La formation, fondée sur les principes de l'éducation non formelle, a alterné entre travaux en groupes, discussions en plénière, exercices pratiques et temps de réflexion autour de thèmes liés à la participation des jeunes, aux relations avec les autorités locales et à la citoyenneté démocratique.

PARTICIPATION À DES JURYS

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES «PARIS JEUNES VACANCES» COLLECTIVES ET ENCADRÉES (DJS)

Paris Jeunes Vacances est un dispositif d'aide à la concrétisation de projets de vacances autonomes destiné aux jeunes et porté par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Un volet supplémentaire a été ajouté à l'aide au départ en vacances autonome pour des vacances collectives, encadrées et de courte durée. L'offre permet à des jeunes de 16 à 25 ans, accompagnés et identifiés par des structures jeunesse du territoire parisien, de bénéficier de séjours allant de 2 à 3 jours afin de développer leur autonomie. Deux commissions ont lieu chaque année et deux membres du CPJ sont invités à y participer.

Thomas CAMARA a participé à la commission d'attribution des aides organisée le 12 juin 2025.

COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES «QUARTIERS LIBRES» (DJS)

Quartiers Libres est un dispositif d'aide à la création d'une association et au développement d'un projet à l'échelle d'un quartier ou d'un arrondissement destiné aux jeunes Parisiens·nes âgés de 16 à 30 ans qui souhaitent bénéficier d'un coup de pouce pour concrétiser leur idée.

Anne-Laure BERNARDINE a participé à la commission qui s'est réunie le 25 juin à la Mairie du 10^e.

Damian ALEXIS a participé à celle qui s'est tenue le 26 juin à la Mairie du 19^e.

Eden CANES IPODA a participé à celle qui s'est tenue le 3 octobre à la Mairie du 13^e.

Sarah BEN MERIEM a participé à celle qui s'est tenue le 6 octobre à la Mairie du 20^e.

Fabrice DOTTEL a participé à celle qui s'est tenue le 10 octobre à la Mairie du 18^e.

Fabrice DOTTEL a participé à celle qui s'est tenue le 17 octobre à la Mairie du 9^e.

Antoine HABERT a participé à celle qui s'est tenue le 17 octobre à la Mairie du 6^e.

Sarah DHAIBY a participé à celle qui s'est tenue le 4 novembre à la Mairie du 15^e.

Omline de VILLENEUVE a participé à celle qui s'est tenue le 12 novembre à la Mairie du 17^e.

JURY DU PRIX DES LECTEURS ET DES LECTRICES DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS (DAC)

Chaque année, les bibliothèques de la Ville de Paris sélectionnent cinq premiers romans adulte, écrits par des auteurs francophones. Elles invitent les lecteurs à voter pour leur préféré.

Zoé PAUPE et Daphné RONFARD ont participé à l'édition 2025 du jury. Elles ont été invitées à échanger avec les cinq finalistes le 7 février, dans la perspective des délibérations du jury qui ont eu lieu le 15 mars.

Les prix ont été remis le 12 avril au sein de l'espace Agora du Grand Palais à l'occasion du Festival du Livre de Paris.



Thomas et Maxime à l'Hôtel de Ville pour le jury « Fabriqué à Paris » (Ville de Paris / droits réservés).

JURY DU LABEL « FABRIQUÉ À PARIS »

Ce prix récompense les artisans, commerçant·es, créateur·rices et associations qui ont choisi Paris pour localiser la fabrication ou l'assemblage de leurs produits. Le jury attribue des dotations de 500 à 2 000 euros à trois produits dans les catégories suivantes : « Mode et accessoires », « Univers de la Maison », « Artisanat alimentaire » et « Produits manufacturés ».

Maxime ANCEAU et Thomas GALARNEAU ont participé au jury qui s'est tenu le 17 novembre.

JURY D'APPEL A PROJETS « CRÉATION – DIFFUSION » (DAC)

Deux membres du CPJ sont invité·es à participer aux jurys d'appels à projets « création – diffusion » pilotés par le Bureau des Arts Visuels (Direction des Affaires Culturelles) pour les sessions de l'année 2025.

Solène LOUBER et Lysandre JOURDAN ont participé au jury du 17 mars pour les projets se déroulant au second semestre de l'année 2025.

JURY DES GRANDS PRIX DE LA CRÉATION (DAE)

La Ville de Paris organise depuis plus de 30 ans les Grands Prix de la Création qui mettent en lumière chaque année les talents de la mode, du design et des métiers d'art. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris invite des personnalités du secteur de la création parisienne à présider les jurys.

Lyna LOUCIF ARAB a participé au jury les 24 et 25 juin.

JURY DES TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Les trophées de l'ESS sont décernés aux structures qui développent des projets dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Les prix sont remis en fonction de l'impact économique, sociale et environnemental, du potentiel d'emplois créés, de la viabilité financière et de l'intérêt public local.

Lilou IGESIA et Tim DELUGE BOURDIEC ont participé au jury le 19 juin.

AUTRES ÉVÈNEMENTS

LE CPJ FAIT L'ANIMATION !

LE PARI(S) DE L'INTERNATIONAL

Le 20 mars, Lilou IGLESIA et Mélanie DECAILLE, membres du CPJ, ont co-animé un évènement sur les mobilités internationales à Quartiers Jeunes avec la participation du CIDJ, du Club International de Paris et de Youth ID. La soirée a permis une présentation des dispositifs de mobilité, a offert des témoignages inspirants de jeunes ayant vécu une mobilité internationale et des échanges interactifs sur les opportunités de départs à l'étranger.



Mélanie et Lilou qui animent l'évènement le Pari(s) de l'international à QJ (Ville de Paris / droits réservés).

LE COMMERCE ÉQUITABLE



Le 22 mai, Hélène MOCQUILLON et Mélanie DECAILLE ont co-animé un évènement autour du commerce équitable à Quartiers Jeunes. Comment le définir ? Quels sont les coûts cachés de notre consommation ? Comment consommer éthique quand on a un petit budget ? Autant de questions abordées lors d'interventions à la fois pédagogiques et interactives, qui ont permis de déconstruire les idées reçues et d'explorer des pistes concrètes d'action.

Hélène et Mélanie qui animent l'évènement autour du commerce équitable à QJ (Ville de Paris / droits réservés)

INAUGURATION DU QUARTIER ENGAGEMENT

A l'occasion de l'inauguration du Quartier Engagement à QJ qui s'est tenue le 9 juillet en présence d'Hélène BIDARD, Afaf GABELOTAUD et Florentin LETISSIER, plusieurs membres du CPJ ont animé un « mur de l'engagement » et ont présenté les différents dispositifs de la Ville de Paris. Les participant·es pouvaient écrire sur un tableau des associations d'idées avec l'engagement et en discuter avec les membres du CPJ.

ÉVÈNEMENTS CONVIVIAUX ROLAND GARROS 2025



Les membres du CPJ à devant la sculpture de Nadal le 19 mai (Ville de Paris / Matthieu WACOGNE).

En remerciement de leur engagement, les membres du CPJ ont été invité·es à Roland Garros les 19, 20 et 28 mai pour un moment festif, fédérateur et chaleureux. Les retours des jeunes qui pour la majorité découvrent le tournoi sont très positifs.

LE FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET



Les membres du CPJ à la cérémonie du 14 juillet (Ville de Paris / droits réservés).

Les membres du CPJ ont exceptionnellement eu accès à l'espace VIP de la Ville de Paris dans les jardins du Trocadéro pour assister au feu d'artifice du 14 juillet.

LES 81 ANS DE LA LIBÉRATION DE PARIS

Les membres du CPJ ont assisté à la cérémonie pour les 81 ans de la Libération de Paris le 25 août place de l'Hôtel de Ville avec au programme des lectures, des chants, des hommages, des rétrospectives et un joueur de cornemuse.



Les membres du CPJ à la cérémonie de la Libération de Paris le 25 août (Ville de Paris / droits réservés).

BILAN DE MILIEU D'ANNÉE

Les membres du CPJ se sont réunis le 15 juillet à Quartiers Jeunes autour d'un verre de l'amitié avant la pause estivale afin de faire le bilan de leur début de mandat, d'évoquer ce qui leur a plu, les pistes d'amélioration, les sujets avec lesquels ils-elles se sentent à l'aise et les rencontres marquantes.

LES MEMBRES TÉMOIGNENT



Maelle DARNIS

"En arrivant à Paris, j'ai tout de suite cherché à m'engager. Un peu naïvement et sans grande idée des missions concrètes du CPJ, j'ai postulé ; et j'en suis très heureuse ! Finalement, après deux ans de mandat, j'ai été ambassadrice dans deux arrondissements, rencontré de nombreux élus de la ville, encore plus d'acteurs du monde associatif et de l'ESS, tous passionnés et passionnants. J'ai travaillé avec des jeunes engagés et contribué aux politiques de la ville sur des sujets qui me tenaient particulièrement à cœur. Enfin, j'ai appris énormément ; sur l'administration parisienne, sur les politiques publiques, leurs ambitions et leurs faiblesses, mais surtout sur les leviers d'actions existants, et à développer : alors ça m'a surtout donné envie de continuer à m'engager !"



Hélène MOCQUILLON

"J'ai rejoint le CPJ alors que je venais d'emménager à Paris, et ça m'a permis de m'intégrer dans cette toute nouvelle vie parisienne. J'ai pu comprendre mon environnement, toutes les politiques publiques mises à disposition des jeunes et mieux encore : participer à en créer de nouvelles ! C'est un endroit où le débat et les rencontres m'ont véritablement fait grandir, encore plus au sein du Comité d'éthique de la police municipale de la Ville de Paris que j'ai pu rejoindre grâce au CPJ. Je recommanderais à chaque jeune de s'y inscrire (c'est la clé pour se sentir véritablement parisien parisienne!)"



Antoine MINET

"Originaire de Toulon, j'ai intégré le CPJ dès que je suis arrivé à Paris. Au départ, je voulais comprendre le fonctionnement de la Ville de Paris et les institutions qui façonnent nos politiques publiques. J'ai eu la chance de participer à des réunions avec des élus, avec l'administration, à des échanges super intéressants. Au fur et à mesure de mon engagement, j'ai acquis davantage de connaissances et d'aisance pour mieux participer aux débats. De nombreux événements ont aussi contribué à rendre notre engagement plus festif comme Roland Garros, la cérémonie du 14 juillet. J'ai rencontré d'autres jeunes engagés avec lesquels je me suis lié d'amitié. Merci le CPJ et merci la Ville de Paris !"



Mélanie DECAILLE

"Bien que le CPJ ait été, au départ, un choix d'ambition personnelle, c'est avec une conviction profonde, un fort engagement et la volonté de contribuer aux politiques publiques en représentant la jeunesse parisienne que je me tiens aujourd'hui à la fin de ma première année de mandat. Le CPJ est une véritable école de vie. Il nous offre un nombre incalculable d'opportunités qui nous permettent de nous façonner. Le CPJ nous forme à devenir des citoyens actifs et attentifs, et nous donne, à travers diverses formations, les clés pour exprimer et construire nos idées. Le CPJ a été, et continue d'être, extrêmement formateur pour moi. Il a fait naître en moi une nouvelle vocation professionnelle, bien éloignée de ma filière scientifique d'origine"



Thomas GALARNEAU

"Je m'appelle Thomas Galarneau, j'ai 29 ans, j'habite à Paris depuis 10 ans. J'ai intégré le CPJ en janvier 2025. Je voulais intégrer une instance de représentation citoyenne pour prendre part à la vie de Paris. J'ai intégré bien plus que ça, nous avons rencontré les acteurs de la ville, étudié, débattu et travaillé pour proposer, notamment, un ensemble de recommandations pour les seniors à Paris. J'ai eu l'honneur de les présenter à la tribune de la salle du conseil de Paris durant une journée de restitution. Grace au CPJ, je siège aussi au Comité d'éthique de la police municipale de Paris. Avec ma binôme nous participons aux échanges au même titre que les experts, notre parole a de la valeur et elle est écoutée"



Jhannys KOUADOU

"Ce que j'aime au CPJ, c'est la richesse humaine qu'on y trouve : des échanges avec des jeunes venus d'horizons très différents, des rencontres et des événements auxquels on n'aurait jamais accès autrement. C'est un espace où on apprend en faisant, en rencontrant, en observant. J'ai eu la chance de participer à plusieurs rencontres institutionnelles et culturelles, de représenter la jeunesse parisienne dans des temps de réflexion collective et d'assister à des discussions passionnantes, comme celles sur les pratiques culturelles des jeunes ou sur les politiques publiques locales. J'ai hâte de voir les projets se concrétiser et de découvrir la suite de cette aventure citoyenne"

CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA PROMOTION 2025

Temps forts

Séminaire d'intégration	25 et 26 janvier
Première séance plénière	31 janvier
Deuxième séance plénière	19 juin
Troisième séance plénière	4 décembre
Séances « veille et interpellation »	5 février et 2 avril

Contribution à la prospective « Adapter Paris aux défis du vieillissement »

Rencontre avec les équipes de la Direction des Solidarités	13 février
Rencontre avec l'association Hustle	2 avril
Rencontre avec Véronique LEVIEUX	2 avril
Rencontre avec le Comité des Usagers Séniors et visite d'un Club Senior	9 avril
Réunion de projection sur le thème du Bien Vieillir à Paris	22 avril
Rédaction des recommandations	14 mai
Réunion avec le Comité des Usagers Séniors	16 juin
Restitution de la démarche à l'Hôtel de Ville	18 juin

Contribution au nouveau Plan « Lire à Paris »

Rencontre avec les équipes de la Direction des Affaires Culturelles	13 mars
Visite de la bibliothèque Forney	10 avril
Visite de la bibliothèque James Baldwin	17 avril
Rédaction des recommandations	14 mai

Recommandations sur la précarité des Jeunes à Paris

Rencontre avec Léa FILOCHE	1 ^{er} septembre
Visite de la Fabrique de la Solidarité	15 octobre
Visite de la PSA Belleville	27 novembre
Rencontre avec les acteurs santé de QJ	27 novembre

Vœu du CPJ 2024

Présentation du vœu en commission avant le Conseil de Paris de février	3 février
Communication annuelle au Conseil de Paris et vote du vœu	13 février

Vœu du CPJ 2025

Réunion sur le choix du vœu	18 février
Réunion de précision du choix du vœu	5 mars
Rencontre avec Mélody TONOLLI	25 septembre
Réunion avec la DPMP, la DSOL et la DDCT	8 octobre
Plénière des rixes à la Mairie du 19 ^e	5 novembre
Rencontre avec Nicolas NORDMAN	3 décembre

Mandat d'ambassadeurs d'arrondissement

Présentation des mandats d'ambassadeur d'arrondissement	5 février
Paris Centre	19 mars 19 mai
Paris 5 ^e	9 avril 11 avril 13 mai 17 mai
Paris 9 ^e	29 avril 19 mai 27 juin 25 août
Paris 10 ^e	15 mai 24 septembre
Paris 14 ^e	11 juin 3 juillet
Paris 15 ^e	5 août
Paris 17 ^e	15 juillet
Paris 18 ^e	13 mai 13 juin 27 juin
Paris 19 ^e	27 mai 20 juin

Rencontres avec d'autres conseils de jeunes

Rencontre avec le Conseil National des Délégués d'Elèves Agricoles	5 février
Rencontre avec le Conseil de Jeunes de Cherbourg	19 avril
Rencontre avec les jeunes délégués du Département de la Savoie	23 avril
Rencontre avec le Conseil de Jeunes d'Aurillac	23 avril
Rencontre avec le Comité Jeunes de l'Anacej	17 mai
Assemblée générale de l'Anacej	10 et 11 juin
Rencontre avec le Conseil de Jeunes de Thessalonique (Grèce)	15 juillet
Rencontre avec le Conseil de Jeunes de Strasbourg	31 juillet

Participation à des conseils et comités

Comité d'Ethique de la Police municipale	10 avril 25 mai
Comité du FAJP	13 mars 10 avril 15 mai 19 juin 24 juillet

Conseil d'Administration du CIDJ	4 mars 7 avril
Conseil de la Nuit	29 avril 12 mai 30 juin
Conseil Scientifique et Citoyen de l'Agriculture et l'Alimentation Durables	11 juin
Kit Asso 2	20 mars
Gouvernance de QJ	(12 décembre 2024) 20 mai
Comité de pilotage de l'étude sur la décohabitation des jeunes	12 février

Participation à des jurys

Jury du prix des lecteurs et lectrices	7 février 15 mars 12 avril
Jury d'appel à projets « création – diffusion »	17 mars
Jury des grands prix de la création	25 et 25 juin
Jury du prix des Arts visuels	17 mars
Jury des Trophées de l'Economie Sociale et Solidaire	19 juin
Commissions d'attribution des aides PJV	12 juin
Commissions d'attribution des aides Quartiers Libres	25 juin 26 juin

Évènements internationaux

Formation DYPALL à Portimao (Portugal)	8 au 12 avril
Formation DYPALL à Altamura (Italie).....	1 ^{er} au 6 septembre

Concertation au dispositif « Paris, Ville active et sportive »

Rencontre avec les équipes de la Sous-Direction de l'Action Territoriale	18 mars
Focus sur les outils digitaux	2 avril

Formations et ateliers

Formation « prise de parole en public »	25 janvier
Fresque du Climat	5 avril
Formation « outils de débat »	24 mai

Le CPJ fait l'animation !

Evènement sur les mobilités internationales	20 mars
Evènement sur le commerce équitable	22 mai
Inauguration du Quartier Engagement à QJ	9 juillet

Moments conviviaux

Tournois de tennis à Roland Garros	28 mai
Feu d'artifice	14 juillet
Pot de fin d'année	15 juillet
Cérémonie de Libération de Paris	25 août

ANNEXES

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DJS 129 Evolution du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2 et L.1112-23 ;

Vu la délibération JS-2003-14 modifiée, portant création du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2014 DJS 322 autorisant la Maire de Paris à modifier le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Vu la délibération 2020 DDCT 111-1 approuvant le règlement intérieur du Conseil de Paris et notamment son article 14 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 autorisant la Maire de Paris à faire évoluer le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse, tel que défini par la délibération 2014 DJS 322 précitée, est modifié.

Article 2 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est une instance municipale participative présidée par la Maire de Paris, ou son-sa représentant-e désigné-e.

Article 3 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres bénévoles âgé-es de 15 à 30 ans et mandaté-es pour une durée de deux ans non renouvelable.

Article 4 : la participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat.

Un appel à candidature est lancé annuellement par les moyens de communication de la Ville.

Tout-e jeune qui étudie, travaille, habite ou possède une activité sociale régulière dans la capitale peut se porter candidat-e, quelle que soit sa nationalité.

Pour être recevable, toute candidature doit être accompagnée de l'expression de la motivation du-de la candidat-e à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de sièges à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou en application des dispositions prévues à l'article 5. Si le nombre de candidat-es est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, un tirage au sort est effectué, sous le contrôle d'un-e huissier-ère, parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité femmes-hommes.

Après désignation des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, une attestation nominative est remise à chacun-e d'entre-eux-elles.

Article 5 : la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut se perdre en cours de mandat en cas d'absence répétée, de démission ou de changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 3 et 4, notamment en matière de limite d'âge.

Après un délai de quatre mois suivant le début des travaux de la promotion, matérialisé par la première réunion de la promotion, la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être retirée à des membres ne participant pas aux travaux de l'instance ou ayant démissionné. Les sièges devenus vacants à l'issue des quatre premiers mois suivant le début des travaux sont proposés aux candidat-es de la liste complémentaire du tirage au sort, en respectant l'ordre du tirage au sort et la parité ; au-delà de ces quatre mois, les sièges vacants seront pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

Article 6 : le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les territoires. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse peuvent, sur la base du volontariat, devenir ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix. En tant que tels, elles-ils sont susceptibles d'être invité-es par les maires d'arrondissement à présenter le rapport d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse devant les Conseils d'arrondissement.

Article 7 : le Conseil Parisien de la Jeunesse dispose des compétences et des moyens d'action suivants :

- l'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet de délibération intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet, la Maire de Paris le saisit en début d'année.

Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'une délibération présentée devant le Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de formuler un vœu et de le présenter au Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance afin d'interpeller le Conseil de Paris.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de s'autosaisir sur un ou plusieurs sujets relevant des compétences de la collectivité. Chaque proposition de sujet doit être portée par au moins trois membres et recueillir l'avis favorable d'au moins un tiers des membres pour être retenue.

L'autosaisine peut donner lieu à des recommandations adoptées par consensus des membres de l'instance avant d'être proposées ; voire à l'élaboration du vœu précité selon la même condition de consensus des membres de l'instance.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de présenter son vœu, ses avis et ses recommandations issus de saisines ou d'autosaisines devant les commissions *ad hoc* du Conseil de Paris.

- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également intervenir, une fois par an, devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance en particulier pour présenter son rapport d'activité annuel.
- afin de représenter les engagements de la jeunesse parisienne, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'auditionner des associations, en particulier de jeunes et de jeunesse, pour éclairer ses travaux. Celles-ci sont choisies en fonction de leur expertise sur les sujets traités, sur proposition de la Ville ou des membres de l'instance.
- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens mis à sa disposition, prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en consultant un plus grand nombre de jeunes Parisiens (enquête, sondage, conférence de consensus, événement) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.
- le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'intention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

Article 8 : le Conseil Parisien de la Jeunesse sera représenté dans les espaces décisionnels, de fonctionnement et de programmation du nouvel équipement dédié à la jeunesse : QJ. Une commission permanente sera formalisée au sein de l'instance afin de suivre les travaux.

Article 9 : le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins trois fois par an. Ces séances sont publiques et peuvent se tenir en Mairies d'arrondissements.

Article 10 : le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseiller·ères de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Article 11 : les modalités pratiques de fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse sont définies par une charte de fonctionnement élaborée par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec les membres de l'instance.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Article 1 : Rôle et missions

1.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) est une instance dotée du statut de « comité consultatif local », au sens de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, qui s'inscrit dans les objectifs définis par l'article 57 du Titre III de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée le 21 mai 2003 par le Conseil de l'Europe, et qui dispose que « les collectivités territoriales et régionales doivent mettre en place des structures ou dispositifs appropriés permettant la participation des jeunes aux décisions et aux débats qui les concernent ».

1.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse a pour mission d'éclairer l'action de la municipalité et s'inscrit dans une politique globale de participation des citoyen-ne-s à la vie de la Cité. Il a pour objectif de permettre la participation effective des jeunes Parisien-ne-s à l'élaboration des politiques publiques de la Ville et d'éclairer celle-ci dans les décisions qu'elle est amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Parisien-ne-s.

Article 2 : Membres

2.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres âgé-e-s de 15 à 30 ans inclus, à la date de fin de l'appel à candidature, réparti-e-s à parité entre femmes et hommes.

2.2. Le mandat des membres du CPJ est de deux ans non renouvelable.

2.3. La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse se fait sur la base du volontariat et est bénévole. Un appel à candidature est lancé chaque année en fin d'année civile par les services de la Ville de Paris. Tout-e jeune répondant aux critères d'âge posés par l'article 2.1. et qui habite, étudie, travaille ou qui a une activité sociale régulière à Paris peut se porter candidat-e, sans condition de nationalité.

Pour être recevable, chaque jeune doit exprimer, en appui de sa candidature, par écrit ou sous une forme multimédia (vidéo, audio, etc.), sa motivation à participer aux travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Chaque année, le nombre de sièges à pourvoir est établi en fonction du nombre de jeunes ayant effectué l'intégralité de leur mandat ou dont le mandat a pris fin en application des dispositions prévues à l'article 2.4. Si le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, un tirage au sort est effectué sous le contrôle d'un-e huissier-ère parmi les candidatures recevables dans le respect du principe de parité entre femmes et hommes.

Une fois la liste des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse arrêtée, une attestation nominative est remise à chacun-e d'entre elles-eux.

2.4. La qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse se perd en cours de mandat en cas d'absence répétée aux séances plénières, de non-participation aux réunions de travail ou aux échanges en ligne (selon les modalités prévues à l'article 4.9.), d'une démission, ou de tout changement de situation personnelle impliquant un non-respect des critères de candidature énoncés aux articles 2.1. et 2.3.

Après un délai de quatre mois suivant le début des travaux de la promotion, matérialisé par le séminaire d'installation énoncé à l'article 4.1, la qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être retirée à des membres ne participant pas aux travaux de l'instance ou ayant démissionné.

Les sièges devenus vacants à l'issue des quatre premiers mois suivant le début des travaux sont proposés aux candidat-e-s de la liste complémentaire du tirage au sort, en respectant l'ordre du tirage au sort et la parité ; au-delà de ces quatre mois, les sièges vacants seront pourvus lors de l'appel à candidature suivant.

2.5. Les informations personnelles des membres du CPJ font l'objet d'un traitement informatique régulièrement déclaré à la CNIL. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », tous les renseignements d'ordre personnel concernant les membres du CPJ ne sont utilisés ou diffusés sans leur accord écrit explicite ou celui de leurs parents ou représentant-e légal-e s'elle-ils sont mineur-es. Les membres du CPJ ont accès à ces informations et peuvent les modifier ou interdire leur communication sur simple demande écrite.

2.6. Le CPJ est un espace non-partisan. Si ses membres sont invité-e-s à défendre leur point de vue et leurs convictions, dans le respect de celles de chacun-e, elle-ils s'interdisent tout prosélytisme. Les membres du CPJ ne représentent pas un parti politique ou un syndicat. Si l'un-e d'entre elles-eux est candidat-e à un scrutin local couvrant tout ou partie du territoire parisien ou national, il doit en informer par écrit la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et perd provisoirement sa qualité de membre du Conseil Parisien de la Jeunesse à partir du moment où il fait officiellement acte de candidature, et définitivement en cas d'élection.

Article 3 : Compétences

3.1. L'avis du Conseil Parisien de la Jeunesse peut être sollicité sur tout sujet ou projet intéressant la collectivité parisienne et non exclusivement sur les questions de jeunesse. À cet effet une saisine lui est adressée en début de promotion afin de fixer son programme de travail.

Lorsque le projet sur lequel le Conseil Parisien de la Jeunesse a été consulté fait l'objet d'un vote du Conseil de Paris, son avis est annexé au projet de délibération. La décision du Conseil de Paris – qu'elle soit conforme ou non à l'avis rendu – est communiquée au Conseil Parisien de la Jeunesse.

3.2. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil de Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité, une fois par an, de soumettre l'adoption d'un vœu à l'assemblée parisienne par l'intermédiaire de l'adjoint-e à la Maire de Paris chargé-e de la Jeunesse.

Les membres du CPJ peuvent être invité-e-s à présenter le vœu au Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance.

En amont de la présentation du vœu au Conseil de Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de les présenter aux groupes politiques du Conseil de Paris afin de recevoir leurs avis.

3.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité de s'autosaisir sur un ou plusieurs sujets (dans la limite de cinq) relevant des compétences de la collectivité. Chaque proposition de sujet doit être portée par au moins trois membres et recueillir l'avis favorable d'au moins un tiers des membres pour être retenue.

L'autosaisine peut donner lieu à des avis ou recommandations qui doivent être adoptées par consensus des membres de l'instance avant d'être proposées à la collectivité parisienne. Une autosaisine peut également conduire à l'élaboration du vœu prévu à l'article 3.3, selon la même condition de consensus des membres de l'instance.

3.4. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut être invité à présenter les avis et les recommandations issues de saisines ou d'autosaisines devant les commissions ad hoc du Conseil de Paris.

3.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les espaces décisionnels, de fonctionnement et de programmation de l'équipement dédié à la jeunesse : QJ. Une commission permanente est formalisée au sein de l'instance afin de suivre les travaux.

3.6. Le Conseil Parisien de la Jeunesse est représenté dans les territoires. Les membres du CPJ peuvent, sur la base du volontariat, devenir ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix.

Article 4 : Fonctionnement

4.1. Chaque année, après la désignation des nouveaux-elles membres de l'instance, le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit à l'occasion d'un séminaire de deux jours. Celui-ci donne lieu à une présentation de l'instance, à une formation sur le fonctionnement et le budget de la Ville de Paris et à une présentation des outils collaboratifs mis à la disposition des membres. La présence des membres du CPJ à ce séminaire est obligatoire.

Toutefois, si l'organisation d'un séminaire de deux jours n'est pas possible (crise sanitaire ou autre cas de force majeure), le séminaire peut être adapté en une suite de réunions en présentiel ou en distanciel poursuivant les mêmes objectifs.

4.2. Afin d'accompagner les membres du CPJ dans leurs travaux, des formations leur seront proposées dans des domaines tels que la prise de parole en public, la conduite de projets ou la synthèse / rédaction de documents. Ces modules de formation pourront être développés spécifiquement pour les membres du CPJ.

La participation à un dispositif tel que le CPJ permet aux jeunes d'acquérir des compétences et des savoirs faire. Une démarche de valorisation de ces compétences sera proposée aux membres du CPJ qui le souhaitent à l'issue de leur mandat.

4.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse se réunit en séance plénière au moins trois fois par an. Ces séances sont présidées par un-e membre du Conseil de Paris désigné-e par la Mairie de Paris et co-animée par un-e ou plusieurs membres du CPJ.

4.4. Les réunions des membres du CPJ peuvent avoir lieu à l'Hôtel de Ville de Paris, à QJ, dans les équipements jeunesse de la Ville de Paris (CPA, EPJ, MIE, etc.), ainsi que dans tout lieu pertinent pour l'aboutissement des travaux. Si besoin, elles peuvent également avoir lieu en distanciel.

4.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse sera en mesure d'organiser son travail sur les différents sujets de saisine ou d'autosaisine, tel que défini aux articles 3.1, 3.2. et 3.3, en constituant autant de commissions que de besoin. Les membres du CPJ peuvent rejoindre toutes les commissions qu'elle-il-s souhaitent.

4.6. Lorsque les membres du CPJ sont saisi-es d'une question ou d'un projet par l'exécutif parisien, les services de la Ville de Paris mettent à leur disposition un dossier d'information. Afin d'éclairer leurs travaux, des rencontres avec les élu-es et/ou l'administration ainsi que des visites de terrain peuvent être organisées. Une commission est constituée sur chaque question faisant l'objet d'une saisine. À l'issue de ses travaux et dans le respect du calendrier qui lui aura été fixé dans le cadre de cette saisine, la commission formulera un avis et/ou des préconisations. Ceux-ci seront soumis au vote de l'ensemble des membres de l'instance.

4.7. Lorsque les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse sont amené-es à délibérer, les décisions sont adoptées sur la base du consensus. Certaines décisions se prennent par vote à la majorité absolue à main levée. Lorsque la décision fait l'objet d'une mesure nominative, le scrutin se déroule à bulletin secret. Le vote peut également être organisé par le biais d'outils en ligne.

4.8. En ce qui concerne le rôle d'ambassadeur-ric-e : en début de promotion, les membres volontaires établissent une liste de 4 arrondissements « de cœur ». Un cinquième arrondissement est attribué automatiquement en fonction de leur arrondissement de résidence ou, pour les membres non parisiens, l'arrondissement dans lequel elle-il-s étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière. À partir de ces listes, les services de la Ville de Paris répartissent les ambassadeur-ric-es dans les arrondissements afin de les couvrir équitablement.

Les ambassadeur·rice·s du CPJ dans les arrondissements sont des référent·e·s auprès de la jeunesse et des élu·e·s des territoires. Ces derniers peuvent les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteur·rice·s, équipements et jeunes eux-mêmes du territoire.

Les ambassadeur·rice·s peuvent être invité·e·s par les maires d'arrondissements à présenter le rapport d'activité du Conseil Parisien de la Jeunesse (tel qu'énoncé à l'article 6.1.) devant les Conseils d'arrondissement.

La parole du CPJ ne pouvant se porter sans consultation de l'ensemble de l'instance, les ambassadeur·rice·s ne prennent pas position, au nom du CPJ, sur un sujet non traité par l'instance.

4.9. Chaque membre reçoit, en amont d'une séance plénière, une convocation et l'ordre du jour de la séance.

4.10. Chaque membre doit honorer son engagement au CPJ par une participation globale équivalente à au moins la moitié des réunions présentes, votes, décisions et délibérations en ligne. En deçà de cette participation, sa qualité de membre du CPJ pourra être remise en question. Il sera pourvu à son remplacement tel qu'énoncé à l'article 2.4.

4.11. Chaque membre du CPJ a accès à une plateforme en ligne où elle·il peut retrouver les dates des réunions à venir, les relevés de décisions, les comptes rendus des réunions, et tout autre document lui permettant d'exercer pleinement son mandat.

Article 5 : Moyens d'action

5.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse s'appuie sur les ressources du service compétent de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris qui dispose d'un budget dédié au fonctionnement de l'instance, d'une équipe encadrante composée notamment de deux animateur·rice·s, et de l'accès à un certain nombre de ressources logistiques (outils collaboratifs, salles de réunion, etc.).

5.2. Afin de représenter les engagements de la jeunesse parisienne, le Conseil Parisien de la Jeunesse a la possibilité d'auditionner des associations, en particulier de jeunes et de jeunesse, pour éclairer ses travaux. Celles-ci sont choisies en fonction de leur expertise sur les sujets traités, sur proposition de la Ville ou des membres de l'instance.

5.3. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut renforcer ses liens avec les équipements Jeunesse, les sites de la Mission locale de Paris et les structures universitaires ou dédiées aux étudiant·e·s et scolaires des différents arrondissements par des temps de présentation de l'instance dans ces structures et par des rencontres avec d'autres jeunes au sein de ces structures.

5.4. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut, dans la limite des moyens réservés à ses actions, proposer à l'administration de prendre des initiatives de nature à éclairer ses travaux, notamment en organisant la consultation d'un plus grand nombre de jeunes Parisien·ne·s (enquête, sondage, conférence de consensus, événement, rencontres avec d'autres jeunes, etc.) ou en étudiant des expériences menées par d'autres collectivités, en France ou à l'étranger.

5.5. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut proposer chaque année une campagne de communication à l'attention du grand public sur un sujet d'intérêt général. Les moyens nécessaires à cette campagne sont prévus au plan de communication annuel de la Direction de l'Information et de la Communication.

Article 6 : Rapport annuel et communication au Conseil de Paris

6.1. Le Conseil Parisien de la Jeunesse produit chaque année un rapport d'activité présentant le bilan de ses actions. Celui-ci est communiqué à l'ensemble des Conseiller·ère·s de Paris et fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Paris. Par ailleurs, ce rapport d'activité peut faire l'objet d'une présentation par les ambassadeur·rice·s auprès des Conseils d'arrondissement (tel qu'établi à l'article 4.8.).

6.2. Le Conseil Parisien de la Jeunesse peut également, une fois par an, intervenir pour une communication devant le Conseil de Paris dans le cadre d'une suspension de séance suivant les modalités fixées par la conférence d'organisation.

Article 7 : Charte de fonctionnement

7.1. La participation au Conseil Parisien de la Jeunesse implique le respect de l'ensemble des dispositions de la présente charte.

7.2. En cas de non-respect de ces dispositions par un-e membre du CPJ, une sanction pouvant aller jusqu'à son exclusion de l'instance pourra lui être signifiée. Si cette dernière souhaite la contester, elle/il a la possibilité d'introduire un recours gracieux auprès de la Maire de Paris dans un délai de deux mois après la notification de la sanction.

7.3. Les membres du CPJ sont associé-e-s à l'élaboration de la présente charte de fonctionnement et peuvent formuler des propositions pour la faire évoluer.

La Maire de Paris

Paris, le 03 FEV. 2025

Cher·es membres du Conseil Parisien de la Jeunesse,

Au terme d'un tirage au sort effectué par un huissier de justice en décembre 2024, la nouvelle promotion 2025 – dont il vous appartiendra de déterminer le nom – a été renouvelée.

Aux 58 nouvelles et nouveaux membres qui entament leur première année de mandat, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre engagement à Paris et pour Paris. J'associe bien sûr à ces remerciements les 42 membres qui entrent dans leur deuxième et dernière année de mandat après avoir notamment contribué, avec la promotion 2024 et à l'instar des promotions précédentes depuis 2017, au succès populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques, notamment auprès des jeunes à Quartier Jeunes (QJ).

Depuis 2003, le Conseil Parisien de la Jeunesse est un lieu privilégié d'expression et de contribution des jeunes à la vie démocratique parisienne. Les avis, les vœux et les recommandations formulés par vos prédécesseuses et vos prédécesseurs ont indéniablement permis à notre Ville de se doter d'outils et de plans d'actions divers pour améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens et préparer le Paris de demain.

Dans cette dynamique d'engagement et de transmission des valeurs républicaines, la Ville de Paris veut développer la labellisation « Réseau Jean Zay » dans les structures jeunesse de la capitale. Ce réseau rendra hommage à l'héritage de cette grande figure de la pensée émancipatrice et humaniste en inscrivant chaque équipement labellisé dans la continuité des combats de Jean Zay pour l'égalité, la solidarité, la laïcité et l'accès universel à l'éducation et à la culture. La mise en réseau des 64 équipements jeunesse de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) sera l'occasion de rappeler que ces lieux sont avant tout des espaces d'épanouissement, de savoir et de citoyenneté, où s'incarne pleinement la promesse d'émancipation par l'éducation. En tant que membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, vous serez naturellement associé·es à cette initiative et pourrez contribuer à sa mise en œuvre et à sa promotion auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens.

C'est dans ce même esprit que je souhaite solliciter votre contribution pour enrichir l'élaboration du nouveau plan « Lire à Paris » qui fera l'objet d'une présentation et d'un vote au Conseil de Paris de juin 2025.

Ce nouveau plan stratégique porte les ambitions de la Ville de Paris en matière de lecture publique et s'inscrit dans la continuité du précédent plan de 2018-2022, dont les grandes orientations prioritaires ont été déclinées au niveau local par chaque bibliothèque dans son projet d'établissement. Les enjeux en matière de lecture publique à Paris sont importants notamment dans un contexte où la pratique de la lecture chez les jeunes est nettement en recul : la dernière étude du Centre National du Livre pose le constat d'une baisse tendancielle avec un jeune sur cinq qui ne lit jamais dans le cadre des loisirs même si 84% ont déclaré lire pour l'école, leurs études ou leur travail.

Dans ce cadre, je vous invite à réfléchir aux actions à mener pour renforcer l'offre des bibliothèques en faveur des jeunes publics. Afin d'aller encore plus loin dans l'accès aux livres à Paris, je souhaiterais que le Conseil Parisien de la Jeunesse propose des pistes d'amélioration pour rendre plus agile l'accès de nos collections et services, en allant davantage à la rencontre des

Parisiennes et Parisiens, et faire en sorte que la lecture s'invite partout sur le territoire parisien comme l'a d'ailleurs préconisé la conférence citoyenne qui s'est tenue en janvier 2022, et qui a mis l'accent sur le besoin de lecture partout dans Paris.

Je vous propose donc de prendre connaissance de ce nouveau plan 2025-2029 porté par Carine ROLLAND, mon adjointe en charge de la culture et de la ville du quart d'heure, et élaboré par la Direction des affaires culturelles en s'appuyant sur les conclusions d'un groupe de travail de bibliothécaires. Vos avis et vos recommandations, attendus pour la mi-avril 2025, contribueront ainsi utilement à l'amender ou à l'enrichir du point de vue des jeunes Parisiennes et Parisiens que vous êtes.

Au cours du premier semestre 2025 toujours, je souhaite que vous puissiez participer à la démarche prospective « *Adapter Paris aux défis du vieillissement à l'horizon 2050* ».

Selon l'INSEE en 2050, 27% des Parisiennes et Parisiens auront 60 ans ou plus (contre 22% aujourd'hui) et 13% plus de 75 ans (contre 8% aujourd'hui), avec une espérance de vie en augmentation. Face à cette évolution démographique, la Ville de Paris a engagé de premières actions dans le cadre du schéma « *Seniors à Paris 2022 – 2026* » adopté au Conseil de Paris le 16 novembre 2022. Toutefois, ce schéma vise à répondre aux besoins actuels des seniors et il apparaît désormais indispensable de se projeter au-delà des 10 prochaines années pour penser les nouveaux enjeux qui pourraient se poser à l'aune de changements économiques, sociaux et écologiques à venir, mais aussi au regard des modes de vie, habitudes et aspirations des futures générations de seniors parisiens, qui ne seront probablement pas identiques à ceux d'aujourd'hui.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de résilience Paris adoptée au Conseil de Paris de novembre 2024 – et à laquelle vos prédécesseuses et prédécesseurs ont activement contribué – j'ai confié à mes adjointes Véronique LEVIEUX, en charge des seniors et des solidarités entre les générations, et Pénélope KOMITES, en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience, la tâche de mener à bien cette démarche de prospective pour imaginer collectivement les politiques publiques, les actions et adaptations nécessaires pour permettre à Paris de rester une ville où il fera bon vivre et vieillir en 2050.

Cette démarche comprend plusieurs dispositifs prospectifs et participatifs, notamment une étude réalisée par un groupe d'étudiants de l'École urbaine de Paris sur l'adaptation de l'espace public et des équipements publics parisiens au vieillissement à l'horizon 2050, afin de les rendre accessibles aux seniors, résilients face aux crises, adaptés à l'avancée en âge, mais aussi aux aspirations et aux modes de vie des seniors de demain ; une démarche participative de conception de politiques publiques centrée sur l'adaptation des services municipaux parisiens aux seniors en 2050 ; et une consultation numérique ouverte à toutes et tous sur le site Décider pour Paris.

Je souhaite que vous puissiez contribuer à cette grande démarche prospective et réfléchir au quotidien des seniors à Paris en 2050, sous l'angle de la solidarité intergénérationnelle et de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et des jeunes. Il s'agirait de proposer un avis et des recommandations de politiques publiques pour adapter Paris aux besoins et attentes des seniors de demain et renforcer les liens entre générations, au bénéfice de la qualité de vie et de l'épanouissement de toutes et tous.

En vous appuyant sur des rencontres avec mes deux adjointes, les directions respectivement en charge des politiques seniors et de la prospective au sein de la Ville de Paris, ainsi que d'autres acteurs – au premier rang desquels le comité des usagers seniors – et sur toute visite de terrain que vous jugerez utile, par exemple au sein de structures municipales destinées aux seniors, je souhaite que vous puissiez formuler vos recommandations au plus tard d'ici la mi-mai 2025.

À l'issue de cette démarche prospective, un temps fort de restitution publique et de mise en débat de ses résultats aura lieu en juin 2025, sous la forme d'une journée de conférences et d'exposition. Au cours de cet événement, il vous sera proposé de présenter vos analyses et recommandations.

Enfin, je souhaite vous inviter à réfléchir au renforcement de nos politiques publiques sur deux enjeux particulièrement importants pour la jeunesse, à savoir :

- La lutte contre la précarité des jeunes dans toutes ses composantes : santé, insertion professionnelle, logement, mobilité, etc.

La Ville de Paris agit bien sûr déjà au travers de nombreux dispositifs – remboursement du Pass Navigo, Fond d'Aide aux Jeunes Parisiennes et Parisiens, soutien aux acteurs de la solidarité de proximité, aux centres sociaux et socioculturels, couvrant ainsi de nombreux enjeux de lutte contre diverses formes de précarité en matière d'insertion, de mobilité, d'aide alimentaire ou encore de lutte contre la précarité menstruelle. L'accès des jeunes au logement, grâce à un investissement important de la Ville de Paris dans la construction de logements spécifiquement destinés aux jeunes (Foyers de Jeunes Travailleuses et Travailleurs, résidences étudiantes, etc.) est également au cœur de nos politiques publiques pour lutter contre la précarité des jeunes.

Léa Filoche, mon adjointe en charge des solidarités, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, se tient notamment à votre disposition pour vous présenter l'action de la Ville de Paris en la matière afin que vous puissiez nous faire part de propositions nouvelles ou visant à améliorer l'existant.

- L'éducation à l'image et aux médias.

Le développement du numérique, des réseaux sociaux et, plus récemment, de l'intelligence artificielle, s'accompagnent de véritables enjeux pour les jeunes générations. Les fausses informations, images et vidéos deviennent légions et de plus en plus difficiles à décrypter, altérant le regard critique et la pensée. Les phénomènes de cyber-harcèlement se multiplient avec des conséquences tragiques.

Sur ces enjeux, mes adjointes Carine ROLLAND, en charge de la culture et de la ville du quart d'heure, et Hélène BIDARD, en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, ont porté et soutenu de nombreuses actions et programmes d'éducation au regard, ou encore le grand forum public #BalanceTonWeb en mars 2023 dans les salons de l'Hôtel de Ville. Ces initiatives, qui touchent aujourd'hui plus de 110 000 jeunes par an, méritent de faire l'objet d'une grande politique publique éducative et culturelle à destination de la jeunesse. Elle devra permettre de répondre aux nouveaux enjeux qui se font jour pour les jeunes générations, comme pour les adultes et les parents, en matière d'images et d'informations numériques afin de garantir le développement de l'esprit critique et les valeurs attachées à notre modèle démocratique.

C'est à cette fin que je souhaite recueillir vos propositions sur les politiques publiques que la Ville de Paris, en tant que collectivité locale, pourrait porter en la matière.

Au-delà de ces temps forts et travaux pour lesquels je sollicite donc votre contribution, je souhaite également souligner votre capacité à agir sur des sujets qui vous tiennent particulièrement à cœur, notamment :

- Par le biais d'une auto-saisine sur un sujet ou un enjeu de votre choix, permise depuis la réforme de 2021, en vue d'éclairer et d'apporter des avis et des recommandations sur un champ spécifique de l'action publique parisienne ;



Conseil Parisien de la Jeunesse

Recommandations sur le nouveau plan Lire à Paris

Mai 2025

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Mairie de Paris, lui demandant de réfléchir à des « pistes d'amélioration pour rendre plus agile l'accès de nos collections et services, en allant davantage à la rencontre des Parisiennes et Parisiens, et faire en sorte que la lecture s'invite partout sur le territoire parisien »,

- Suite à la rencontre avec les équipes de la Direction des Affaires Culturelles, le 13 mars 2025 ;
- Suite à la visite de la bibliothèque Forney, le 10 avril 2025 ;
- Suite à la visite de la bibliothèque James Baldwin, le 17 avril 2025 ;

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a choisi d'axer prioritairement sa contribution au plan sur les enjeux liés à la jeunesse avec des propositions nouvelles permettant d'attirer davantage les jeunes publics.

Simplifier l'accès aux bibliothèques de la Ville de Paris

Élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques de la Ville de Paris. Les membres du CPJ estiment que le nouveau Plan « Lire à Paris » devrait envisager un élargissement de l'amplitude horaire, le matin et en soirée.

Abaisser l'âge d'accès minimum aux bibliothèques patrimoniales.

Simplifier les inscriptions et les renouvellements aux bibliothèques de la Ville : carte unique pour les bibliothèques de prêt et patrimoniales, carte dématérialisée et espacer la durée de validité de la carte qui est actuellement d'un an avant le renouvellement obligatoire.

Améliorer la page générique des bibliothèques de la Ville de Paris :

- Optimiser le moteur de recherche en permettant à l'internaute d'écrire une thématique, une langue, une accessibilité PMR et d'être orienté vers la bibliothèque qui lui convient.
- Proposer une carte interactive des bibliothèques avec une brève description des thématiques proposées, des services, des niveaux d'affluence et une redirection vers la page de la bibliothèque en question.

Inciter les étudiant-es à venir dans les bibliothèques de la Ville de Paris

En complément des bibliothèques universitaires souvent très fréquentées, les bibliothèques de la Ville de Paris pourraient proposer aux étudiant-es une offre complémentaire, avec des fonds utiles à leurs recherches.

Renforcer les moyens des bibliothèques

Les membres du CPJ ont rencontré les équipes de deux bibliothèques de la Ville de Paris qui ont partagé le souhait de renforcer les besoins financiers des bibliothèques, notamment pour acquérir du matériel neuf de meilleure qualité, et les besoins humains afin de soulager les équipes.

Également les équipes ont partagé leur souhait, dans les bibliothèques qui accueillent beaucoup de publics jeunes (collégiens), de recruter des médiateurs, des animateurs, de développer des animations adaptées à cette tranche d'âge afin qu'elle s'intègre au mieux dans l'espace et qu'elle profite de l'offre de service.

Le CPJ se fait le relai de ces demandes.

Concevoir les bibliothèques comme des lieux de convivialité

Mettre en place dans toutes les bibliothèques un espace détente, où le bruit est autorisé (travaux de groupes, échanges, jeux de société), ou à défaut définir des créneaux pendant lesquels cette possibilité leur est offerte.

Mettre en place des activités intergénérationnelles dans les bibliothèques pour favoriser les échanges et la diversité des publics.

Installer, autant que possible, des buvettes avec des machines à café, et si le lieu le permet, louer un espace à des structures de restauration de l'ESS.

Faire en sorte que la lecture s'invite dans les parcs

Installer au sein des parcs, jardins et squares des espaces cabanes – culture qui proposent des échantillons des collections des bibliothèques à proximité. Les usager-es pourraient consulter les livres sur place sur des chaises et transats installés devant la cabane. Des ateliers de lecture publique pourraient être organisés. L'espace doit être convivial et vivant.

Communiquer et sensibiliser autour des bibliothèques

La Ville de Paris pourrait promouvoir la publicité des bibliothèques de la Ville de Paris à travers :

- Les affichages publicitaires dans les rues
- Une présence sur les réseaux sociaux et des partenariats avec des influenceurs
- Un forum annuel des bibliothèques de la Ville de Paris avec la mise en lumière des collections des bibliothèques patrimoniales
- Un forum autour des métiers de bibliothécaires et conservateurs
- Des expositions régulières au sein des bibliothèques
- La possibilité pour des associations de louer les espaces des bibliothèques pour l'organisation d'événements dans le but de faire connaître les lieux et les collections
- Des partenariats avec les lycées et les universités en complément de ceux déjà existants avec les écoles

En application de l'article 5.5 de sa Charte de Fonctionnement, le CPJ aimerait par ailleurs proposer une campagne de communication à destination du grand public autour des bibliothèques de la Ville de Paris.

Élargir l'offre numérique des bibliothèques de la Ville de Paris

Mettre en place des partenariats, créer des marchés Ville afin de proposer une offre audiovisuelle plus large.

Développer des outils de concertation

Les bibliothèques de la Ville de Paris pourraient :

- Proposer aux usager-es de répondre régulièrement à des enquêtes de satisfaction.
- Déposer des boîtes à idées dans les bibliothèques.
- Organiser une consultation citoyenne sur l'évolution des bibliothèques.
- Intégrer les ambassadeur-rices d'arrondissement dans les concertations qui porteraient sur les décisions relatives à la vie des bibliothèques du territoire concerné, à ses collections et acquisitions, dans le but d'offrir aux directions des bibliothèques un regard jeune.

Les membres du CPJ souhaitent que ces recommandations puissent éclairer les travaux et décisions des élu-es Parisien-nes en matière de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire. Ils et elles se tiennent à la disposition de l'exécutif pour, le cas échéant, y prendre part.

ANNEXE 5: CONTRIBUTIONS DU CPJ A LA PROSPECTIVE « LES DEFIS DU VIEILLISSEMENT A L'HORIZON 2050 » (MAI 2025)



Conseil Parisien de la Jeunesse

Contribution à la prospective

« Adapter Paris aux défis du vieillissement à l'horizon 2050 »

Mal 2025

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Mairie de Paris, lui demandant de réfléchir « au quotidien des seniors à Paris en 2050 sous l'angle de la solidarité intergénérationnelle et de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et des jeunes »,

- Sulte à la rencontre avec les équipes de la DSOL, le 13 février 2025 ;
- Sulte à la rencontre avec l'association Hustle, le 2 avril 2025 ;
- Sulte à la rencontre avec Véronique LEVIEUX, le 2 avril 2025 ;
- Sulte à la rencontre avec le Comité des Usagers Seniors, le 9 avril 2025 ;
- Sulte à la visite du Club Senior Georgette Agutte, le 9 avril 2025.

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES

Repenser les Clubs seniors

Pour les rendre plus attractifs, préférer à l'appellation « Club Senior » une appellation plus neutre pour lutter contre l'autocensure des jeunes seniors. Également, il serait bénéfique de lancer une grande campagne de communication pour inciter les seniors (notamment masculins, plus absents de ces espaces) à se rendre dans les Clubs Seniors. Enfin, développer les activités et rencontres interclubs pourrait permettre un décloisonnement des seniors.

Sensibiliser tous les types de public à la vie en tant que senior, pour commencer plus tôt l'accompagnement à la retraite, en présentant les différentes opportunités existantes au sein de la Ville de Paris (Clubs Seniors, Volontaires de Paris, etc).

Nous proposons la mise en place de référent-es, salarié-es ou volontaires de Paris, qui pourraient se rendre au domicile des seniors afin d'identifier d'éventuelles problématiques de logement, financières ou d'isolement, en dehors du Club senior.

Multiplier les ateliers numériques dans les clubs seniors, notamment pour sensibiliser les seniors aux problématiques modernes et très évolutives des arnaques en ligne.

Améliorer l'interface numérique des clubs seniors (ajouter la possibilité de trier les clubs par activités).

Ouvrir des activités et des événements spécifiquement intergénérationnels, en particulier avec des jeunes entre 15 et 30 ans, et renforcer les liens et partenariats entre les Clubs seniors aux Centres Paris Anim'.

Favoriser les liens entre les générations

Promouvoir les colocations intergénérationnelles, notamment par un système de *matching* axé autour du bénévolat. Ce système donnerait la possibilité de proposer aux jeunes de s'engager pour une activité dans un Club senior, pour y rencontrer des seniors intéressés par la présence d'un-e jeune chez eux.

De manière générale, il faudrait mettre en place un système de « binômes intergénérationnels », impulsés par un service de la Ville ou par une association partenaire, pour inciter à l'échange, au partage de bonnes pratiques et aux loisirs intergénérationnels.

Renforcer la connaissance mutuelle entre voisins, en :

- Réinvestissant les fêtes de quartier ;
- Incitant à créer des groupes Whatsapp de voisins ;
- Désignant dans chaque immeuble, un-e référent-e en lien avec la mairie d'arrondissement, pour diffuser des informations pour la sécurité des seniors, et pour des appels ou visites de convivialité ;
- Proposant des formations via le dispositif des Volontaires de Paris avec des thèmes comme les techniques de relevage des personnes âgées ayant chuté, l'écoute active, comment prendre contact avec ses voisins.

Promouvoir les conseils de quartier auprès des jeunes afin de favoriser les interactions intergénérationnelles.

Enrichir les services de proximité à destination des seniors afin de ralentir leur perte d'autonomie et qu'ils puissent rester en domicile privé plus longtemps.

Concernant le service de portage de repas, il serait bénéfique de créer un service ville avec un prix très bas (voire gratuit), ou alors de subventionner le recours aux prestataires proposant ce service, par des aides octroyées aux usager-es.

Pérenniser et faire connaître les restaurants Emeraude en augmentant leur nombre ou en facilitant d'accès via des navettes locales. Organiser des événements et repas intergénérationnels au sein de ces structures.

Poursuivre l'effort dans la politique publique de la Ville du quart d'heure.

Mettre en place une campagne de promotion des emplois de service à la personne, pour rendre ces emplois attractifs et éviter un turnover trop important, les seniors appréciant côtoyer des personnes familières.

Développer les activités sportives seniors via les clubs seniors, les centres Paris Anim' ou des associations soutenues par la ville. Afin d'éviter la censure et diversifier l'offre sportive parfois trop collective, la création de clubs de sports et de centres sportifs seniors serait bénéfique.

Créer davantage d'espaces urbains adaptés aux publics fragiles, en pensant ces lieux comme des lieux intergénérationnels (de l'enfance aux seniors), notamment en multipliant :

- Les îlots de fraîcheur ;
- Les espaces végétalisés ;
- Les bancs ombragés ;
- Les points d'eau potable.

Lorsque cela est possible, élargir les trottoirs pour une circulation aisée des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

Créer des parcours urbains végétalisés.

Rendre les transports en commun encore plus accessibles, notamment en développant le réseau d'ascenseurs permettant l'accès aux transports en commun (métro, RER, train).

Simplifier l'accès et limiter au maximum la fermeture des guichets physiques de l'administration de la Ville de Paris.

Vie citoyenne

Lancer une grande consultation pour mettre les seniors à contribution sur la question de la sécurité en raison de la vulnérabilité liée à l'âge.

Ajouter plus de missions intergénérationnelles sur le site des Volontaires de Paris, avec par exemple des balades intergénérationnelles (à la manière de l'association « Paris en compagnie ») ou des missions liées à la végétalisation des rues. |



Conseil Parisien de la Jeunesse

Recommandations sur la lutte contre la précarité des jeunes à Paris

Février 2026

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Mairie de Paris, lui demandant de réfléchir « au renforcement de nos politiques publiques sur la lutte contre la précarité des jeunes dans toutes ses composantes : santé, insertion professionnelle, logement, mobilité, etc. [...] afin de formuler des propositions nouvelles ou visant à améliorer l'existant »,

- Suite à la rencontre avec Léa FILOCHE, adjointe à la Mairie en charge des solidarités ;
- Suite à la visite de la Fabrique de la Solidarité ;
- Suite à la visite de la Permanence Sociale d'Accueil de Belleville ;
- Suite à la rencontre des acteurs santé de Quartier Jeunes ;

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES

- Que la Ville de Paris revienne sur le remboursement inconditionnel du Pass Navigo pour les jeunes de moins de 18 ans pour mettre en place un dispositif de remboursement total ou partiel du titre de transport pour l'ensemble des jeunes de moins de 27 ans. Ce remboursement serait modulé en fonction de la situation financière effective des jeunes, en veillant à ce que le calcul prenne en compte non seulement les ressources parentales, mais également le degré réel d'autonomie économique et sociale des intéressés.
- Que la Ville de Paris augmente le budget alloué au Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens (FAJ), afin de renforcer sa capacité à répondre aux besoins grandissants des jeunes en situation de fragilité.
- Que la Ville de Paris augmente sa contribution financière attribuées aux jeunes engagés en Service Civique, de manière à mieux accompagner les volontaires et à réduire l'impact de la précarité sur leur parcours d'engagement.
- Que la Ville de Paris augmente le nombre de Permanences Sociales d'Accueil (PSA), en veillant à une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire parisien.
- Que la Ville rétablisse une PSA spécifiquement dédiée aux jeunes, afin de leur offrir une structure clairement identifiée et adaptée à leurs besoins. Certaines PSA, autant que possible, pourraient proposer des places d'hébergement. Dans le but de promouvoir une meilleure coordination des acteurs sociaux, les agents des PSA pourraient bénéficier d'un lien privilégié et prioritaire avec d'autres structures auxquelles les jeunes font appel comme la CAF, la préfecture, etc.
- Que, dans une logique d'amélioration de la coordination entre acteurs sociaux, les agents des PSA disposent de liens privilégiés et prioritaires avec les organismes et institutions fréquemment sollicités par les jeunes (CAF, préfecture, etc.). Dans le même objectif, que ces mêmes agents bénéficient d'un renforcement de leurs formations et de leur participation à des séminaires dédiés, afin de mieux maîtriser les dispositifs, aides et droits mobilisables, et ainsi garantir un accompagnement de meilleure qualité.
- Que la Ville de Paris augmente le nombre de contrats jeunes majeurs et établisse des partenariats avec des entreprises ainsi qu'avec des organismes de formation afin de proposer prioritairement à ces jeunes des opportunités d'emploi et des parcours de formation certifiants.

- Que la Ville de Paris mette en place une politique d'accompagnement des jeunes en transition vers l'autonomie, période souvent marquée par des ruptures, notamment en matière de santé. Cette politique pourrait être élaborée conjointement par Quartier Jeunes et la Fabrique de la Solidarité.
- Que la Ville de Paris mette en place une stratégie de simplification et de clarification des aides et dispositifs destinés aux jeunes, afin d'en améliorer la lisibilité et l'accessibilité.
- Que la Ville de Paris améliore sa page "Tout pour les jeunes", en permettant aux jeunes de renseigner leur situation et leurs besoins afin d'accéder ainsi directement aux dispositifs et aides correspondant à leur profil.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que ces recommandations puissent éclairer les travaux et décisions des ~~élus parisiens~~ en matière de lutte contre la précarité des jeunes. Ils et elles se tiennent à la disposition de l'exécutif municipal pour contribuer, le cas échéant, à leur mise en œuvre.]

ANNEXE 7 : PROPOSITIONS DU CPJ POUR LA CREATION D'UN FUTUR COLLEGE DE JEUNES DU CIDJ (AVRIL 2025)

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

POUR LA CREATION D'UN FUTUR COLLEGE DE JEUNES DU CIDJ

07/04/2025

1 – Recrutement / Composition

Le collège du CIDJ serait composé de 50 membres âgés de 15 à 30 ans, désignés pour un mandat de deux ans, issus des structures suivantes :

- 24 membres pourraient être issus de chacun des 24 PIJ parisiens.
- 2 membres issus du CPJ.
- 2 membres parmi les usagers de QJ ayant profité des services du CIDJ.
- 22 membres pourraient être issus d'associations parisiennes partenaires du CIDJ comme par exemple la Mission Locale de Paris, désignés au sein des publics accompagnés.

2 – Missions

- Point d'appui local

Les membres du collège de jeunes étant issus de structures locales (PIJ, associations ancrées localement), pourraient apporter un regard jeune et concerné afin d'éclairer les équipes du CIDJ sur les préoccupations de la jeunesse parisienne pour mieux orienter leurs productions d'information jeunesse ainsi que leur accompagnement des professionnels jeunesse.

- Veille journalistique

Les membres du collège de jeunes pourraient alimenter la documentation du CIDJ en écrivant des articles, une newsletter, des entretiens.

- Production d'enquêtes / expertises jeunesse

En lien avec la Direction du CIDJ, le collège de jeunes pourrait choisir chaque année deux sujets en lien avec la jeunesse pour lesquels les membres produiraient une enquête. Les équipes du CIDJ les accompagneraient dans leurs travaux en leur permettant de rencontrer les personnes et structures appropriées, en leur offrant les ressources nécessaires, et en veillant à la diffusion de leurs enquêtes au sein du réseau IJ.

- Participation au Conseil d'Administration du CIDJ

A chaque début de mandat, les membres du collège de jeunes élisent 4 personnes (2 hommes – 2 femmes) qui siègeront au CA du CIDJ pour représenter les intérêts de la jeunesse. Le groupe détiendrait 2 voix.

3 – La vie du Collège de Jeunes

- Séminaire d'intégration

A chaque début de mandat, les membres pourraient faire le tour des structures IJ d'une région pour en comprendre ses spécificités et pour créer du lien.

- Fréquence des rencontres

Les membres se rencontrent une fois par mois dans les locaux d'une structure IJ ou d'une association partenaire afin d'organiser les rencontres nécessaires aux travaux, les séances d'écriture, la réalisation des projets.

Les équipes encadrantes favorisent l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes qui peuvent se réunir spontanément en groupes pour avancer sur leurs projets.

4 – Valorisation de l'engagement citoyen

- Formations

Afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur mandat, les membres du collège de jeunes peuvent bénéficier de formations relatives à l'écriture journalistique, à l'enquête de rue, mais aussi aux outils de débats et prise de parole en public. Elles pourraient en partie être dispensées à l'occasion du séminaire de rentrée.

- Brevet de l'engagement

Les membres reçoivent à l'issue de leur mandat un brevet de l'engagement qui mentionne les productions effectuées au cours de leur mandat, les activités, ainsi que les compétences acquises et valorisables par le jeune dans son parcours.

Solène LOUBER et Dan HALIOUA, membres du Conseil Parisien de la Jeunesse, et à ce titre, membres du Conseil d'Administration du CIDJ ont réalisé ce document et se tiennent à votre disposition pour poursuivre ce travail de réflexion avec les équipes du CIDJ.